

---

## LE PORTEFEUILLE TALLEYRAND-FOUCHÉ

Voici quatre ans, un ami nous signala l'existence d'une jolie miniature de Fouché. Les portraits de Fouché étant rares, nous notâmes l'adresse du possesseur parisien, pour apprendre de lui comment cette miniature se trouvait entre ses mains. Nous sûmes que la relique en question, jointe à des papiers personnels du duc d'Otrante, y était parvenue par la voie fort régulière d'un héritage.

Le duc d'Otrante, on se le rappelle, avait contracté deux mariages, sans parler de ses liens avec l'Oratoire. Le 16 septembre 1792, peu de temps après avoir pris congé de cet ordre, il épousait Jeanne Coiquaud, qui lui donna, outre la petite Nièvre et deux autres bébés morts en bas âge, trois garçons et une fille : Joseph, Armand, Athanase et Joséphine. De son remariage en 1815 avec Ernestine de Castellane-Majastre, native d'Aix-en-Provence, il n'eut point d'héritiers.

L'aîné des enfants issus du premier mariage nous intéressera seul ici. Au prénom paternel de Joseph, il joignait ceux d'Etienne-Jean et un autre, plus rare, et qui porte bien le cachet d'une époque : Liberté. Né le 27 mars 1797, il devait mourir à Paris, le 31 décembre 1862, 5 rue du Mont-Thabor ; son service religieux fut célébré en l'église Saint-Roch, le 3 janvier 1863. Le faire-part cite parmi ses proches, outre le comte Armand d'Otrante et le comte et la comtesse Athanase d'Otrante, le comte et la comtesse de Thermes, M. et Mme Ducam, M. et Mme Lemonnier, ses frères, sœur, belle-sœur, beau-frère, cousins et cousines. C'était un personnage d'humeur assez bizarre et dont la fantaisie n'avait pu s'accommoder du joug du mariage ; très tôt il s'était séparé de sa femme. Il vivait donc en solitaire, curieux de tout, aussi intéressé par une

séance de dissection que par un cours de philologie hébraïque, plus ami des livres d'étude que des hommes. Au demeurant, d'esprit ouvert, de mœurs douces et de cœur simple. Il semblait porter comme un fardeau le poids redoutable de la réputation paternelle. Se sentant comme exilé dans la bruyante et frivole société parisienne du Second Empire, il s'en tenait à l'écart. Il goûtait le commerce de quelques amis sûrs et fidèles. C'est à lui que nous sommes redevables des documents qui suivent.

M. Louis Madelin dans ce *Fouché* qui le consacra, tout jeune, grand historien, n'avait pas à scruter la vie du comte Joseph-Liberté, ni à dresser la liste des relations qui composèrent son entourage. Sans quoi, il eût appris que, parmi les familiers de cet original, figurait un avoué parisien en qui le fils aîné du duc d'Otrante avait une telle confiance qu'il n'hésita point à le désigner pour principal exécuteur testamentaire. Les descendants de cet avoué parisien se trouvèrent ainsi hériter tout un lot de souvenirs qui normalement aurait dû émigrer en Suède, où le second et le troisième fils de Fouché avaient fait souche. Nous tenons à leur exprimer ici notre plus vive gratitude pour la libéralité et la courtoisie avec lesquelles ils nous ont ouvert leurs archives familiales. Ils ont permis de faire photographier quelques pièces importantes, ne négligeant rien pour faciliter la tâche de l'historien. Ils ne lui ont imposé qu'une obligation : celle de taire leur nom ; nous serions impardonnables de leur désobéir.

\* \* \*

Le comte Joseph-Liberté Fouché savait garder un secret. Il conservait pourtant par devers lui tout un arsenal de pièces incomparables. En une quinzaine de cartonniers verts à filets dorés s'amoncellaient titres, brevets, notes, rapports et commentaires tracés tantôt par la main de Fouché, tantôt dictés à son secrétaire, le sieur Fabry. Joignez à cela une liste des principaux indicateurs du ministère de la Police, des brochures rehaussées de gloses, des minutes de lettres, des fragments de Mémoires autobiographiques, des pièces comptables relatives aux divers apanages du duc d'Otrante, des comptes rendus de ses missions les plus importantes. Bref toute une documentation fort riche, où il suffisait, semble-t-il, de puiser des armes pour combattre victorieusement les ennemis de Fouché et confondre tel ou tel de ses calomniateurs.

Peut-être craignait-il, en passant à la contre-offensive, de réveiller certains souvenirs qui, finalement, eussent été plus préjudiciables à la mémoire paternelle qu'ils n'auraient été efficaces à sa défense. Pensa-t-il que le temps finirait par éteindre ces polémiques plus ou moins injurieuses ? Le fait est qu'il s'enferma dans un dédaigneux silence. Timidité naturelle, scrupule raisonné, prudence instinctive, tout cela a pu inviter le comte Joseph au mutisme. Il est dans un certain cartonnet II une liasse quatre, où les minutes du secrétaire Fabry s'étiquettent d'une fiche ainsi libellée par l'exécuteur testamentaire du comte : « Monsieur Fabry, ancien Oratorien, a livré aux ennemis du duc les pièces originales et importantes qui lui avaient été confiées. » Une note ultérieure nous apprendra à quel genre d'ennemi ce secrétaire infidèle les avait livrées. S'il est vrai, — et pourquoi douter de la parole d'un ami de la famille du duc d'Otrante ? — que ce secrétaire ait trahi la confiance de son maître, on s'explique aisément en quel embarras l'affaire jetait le fils aîné du duc. Dénoncer sa trahison, c'était disqualifier du même coup un « garde du corps » dont le dévouement avait été si utile à Fouché durant l'époque des Cent Jours, et qui, passé cette époque, s'était employé à servir les intérêts de l'exilé. Le comte Joseph préféra donc s'abstenir.

Outre ces raisons, il y a un motif grave qui a pu, chez lui, prévenir toute intervention publique : les papiers personnels du duc d'Otrante, si abondants qu'ils soient, ne remplissent point à eux seuls les cartonnetts provenant de la succession de son fils. Tandis que nous procédions à leur inventaire, quelle ne fut pas notre surprise d'y découvrir tout un lot de documents relatifs... au prince de Talleyrand : lettres autographes du prince à Napoléon, de Napoléon au prince ; détails sur la « catastrophe du duc d'Enghien », sur la détention de la famille royale d'Espagne à Valençay, sur les « événements de 1814 et 1815 » ; notes biographiques sur Charles-Maurice et Mme Grand ; dictées au secrétaire du prince, le sieur Perrey, et brochant sur le tout, un copie-lettres *in-folio*, format atlas, tout entier de l'écriture appliquée de Perrey, et au dos en peluche verte dudit volume cette étiquette anodine : *Pr. de Tall. Esquisses et Croquis*.

N'était-il pas singulier de frapper à la porte du cabinet de M. le duc d'Otrante et d'en voir sortir en même temps un duc et un prince dans une perspective analogue à celle offerte à M. de Chateaubriand, quand à Saint-Denis, il faisait antichambre dans une

pièce qui précédait les appartements du roi. « Je m'assis dans un coin et j'attendis. Tout à coup une porte s'ouvre : entre silencieusement *le vice appuyé sur le bras du crime* : M. de Talleyrand marchant soutenu par M. Fouché. La vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît... » Substituons à l'antichambre du frère de Louis XVI celle de Napoléon 1<sup>er</sup>, et la découverte des papiers de Talleyrand dans les cartonniers de Fouché nous ménagera une répétition frappante de la même scène.

A l'heure de la débâcle, Fouché apprend que l'ex-ministre des Relations extérieures était en train de monnayer certaines archives de son ancien département. Fouché tenait à cœur de venger les humiliations du duc d'Otrante ; il se souvenait qu'à l'époque de sa seconde disgrâce, en juin 1810, s'il avait eu le temps de transporter en son domaine de Ferrières ses papiers les plus compromettants et de les soustraire aux recherches de l'Empereur, il n'avait pu en défendre certains « contre l'infidélité de son secrétaire qui les a livrés au prince de Talleyrand et autres » (1). Aussi va-t-il se venger.

A son tour, le duc s'est fait livrer certains manuscrits, papiers et correspondances « qui compromettent M. le prince de Talleyrand » (2). Fouché a acquis la conviction qu'avant de sortir de charge, le prince s'est, par un abus de pouvoir, emparé d'archives qui auraient dû rester au Ministère de la rue du Bac, et que, des années plus tard, profitant de ses intelligences dans la place, il a retenu indûment les correspondances de ses successeurs, Maret et Savary, avec l'Empereur lui-même. Fort de cette découverte, Fouché n'y trouvait-il pas le justificatif de ses propres agissements à l'endroit de son collègue ? De quel droit le prince de Bénévent reprocherait-il à son rival ses détournements de documents alors que lui-même avait fait main basse sur les archives d'un ministère dont l'Empereur l'avait chassé ?

Nous ignorons la manière dont s'y prit Fouché pour subtiliser à Talleyrand telles ou telles pièces compromettantes de son portefeuille. En revanche, l'on peut hasarder quelques hypothèses quant au rapt du fameux copie-lettres que nous allons retrouver, afin d'en extraire la preuve des « indécrottes » qui pèsent sur la mémoire du prince de Bénévent. Ce registre, je l'ai dit, est tout

---

(1) Note aide-mémoire, épinglée par l'exécuteur testamentaire de Joseph-Liberté au début du copie-lettres tenu par Perrey.

(2) *Idem.*

entier de la main de Perrey. Gabriel Perrey (ou de Perray, comme l'écrivit Chateaubriand), était entré au service du prince de Talleyrand dès 1806, alors que celui-ci était encore ministre, puisqu'il n'abandonna son portefeuille que le 9 août 1807. Le prince, en le choisissant comme secrétaire particulier, lui témoigna une confiance qui ne se démentit point durant vingt et un ans. En 1814 et 1815, notamment, Perrey s'était montré l'agent le plus dévoué aux intérêts de son maître qui l'avait dépêché en Italie afin de réclamer et toucher en son nom les six millions que les Bourbons de Naples avaient accordés au négociateur du Congrès de Vienne.

Pourtant cet émissaire de tout repos manqua aux devoirs de sa charge au bout de vingt et un ans d'emploi. Un matin de l'année 1827 il leva le pied vers l'Angleterre. muni d'une copieuse liasse de documents tirés des archives du prince, notamment, paraît-il, le début des *Mémoires*, pages autographes qui, après maintes péripéties, passèrent du cabinet de Feuillet de Conches dans celui de M. de Bacourt qui, par testament, les légua au duc de Broglie. Lacour-Gayet a relaté, au tome IV de sa biographie de Talleyrand, une partie de cette rocambolesque histoire. Mais il ne nous a pas expliqué comment Perrey a pu réussir à soustraire son larcin aux recherches de la police. Peut-être Perrey, après avoir fait le mort un certain temps, a-t-il négocié ces papiers, et, soit directement, soit par tierce personne, fait des ouvertures à la famille de Fouché, non auprès du duc, décédé à Trieste le 26 décembre 1820, mais auprès de son fils aîné. Le calcul était d'autant plus adroit que le duc d'Otrante s'était déjà, jadis, intéressé d'assez près aux papiers du prince. A preuve, telle minute calligraphiée par Perrey, surchargée d'annotations par Talleyrand et adressée au tsar Alexandre. L'état fripé de ce document indique assez qu'il a été jeté à la corbeille, d'où il a gagné le cabinet de M. Fouché.

Reste à supputer quel intérêt l'exilé de Trieste, ou plus tardivement encore ses descendants, pouvaient trouver à détenir une correspondance officielle où le rôle de l'ex-ministre des Relations extérieures sous Napoléon était détaillé au jour le jour dans ses rapports avec le grand homme. Toutes les pièces transcrites dans le copie-lettres ne reposaient-elles point en brouillons ou en minutes dans les archives de la Secrétairerie d'Etat ? Les historiens ne disposent-ils pas aujourd'hui de trente-deux volumes de la *Correspondance générale* de l'Empereur et des suppléments qui la prolongent : Brotonne, Lecestre, etc... Depuis 1889, les lettres

jusqu'alors inédites de Talleyrand à Napoléon, entre 1800 et 1809, ont été « publiées d'après les originaux conservés aux archives des Affaires étrangères », par les soins de Pierre Bertrand, et pourtant il y a bien d'autres pièces dans cet amas de copies transcrites par le secrétaire particulier du prince de Bénévent.

En voici un inventaire sommaire :

I. - La série des lettres que Bonaparte, général, premier Consul et Empereur adressa à Talleyrand à partir de 1797.

II. - Les lettres que le même Talleyrand adressa ou par lesquelles il répondit à son maître.

En ordonnant la matière de ces deux lots majeurs, nous avons cru préférable, toutes les fois où l'occasion s'en offrait, de ne point séparer le message consulaire ou impérial du texte ministériel qui en formait la réponse présumée.

III. - Une troisième série de documents englobe les correspondances de Napoléon et des successeurs de Talleyrand au ministère des Relations extérieures, sans oublier les lettres interceptées — lettres d'ambassadeurs ou de souverains, rapports confidentiels, etc... — qui sont épinglées aux pages du copie-lettres, à titre de documents d'appui ou de pièces justificatives. La plupart ayant été, à l'origine, chiffrées, furent traduites en clair dans les bureaux spécialisés de la rue du Bac que dirigeait Gambier et mises dans cet état sous les yeux du premier Consul ou de l'Empereur.

IV. - Enfin, une place particulière sera faite aux fragments de *Mémoires* qui, transcrits par Perrey et peut-être livrés par lui en original, présentent soit des variantes, soit des oppositions avec le texte qui en fut imprimé en 1891 par les soins du duc de Broglie.

Dès ce premier classement et ce premier examen, une remarque s'est imposée à notre attention : pourquoi certaines lettres de Napoléon à Talleyrand qui figurent dans la *Correspondance générale* ou ses annexes n'ont-elles pas trouvé rang dans le copie-lettres tenu par Perrey ? Pourquoi, parmi les documents de la seconde série, telle missive de Talleyrand à Napoléon publiée par M. Pierre Bertrand d'après les originaux des Affaires étrangères, est-elle absente ? Si c'est Perrey qui a pris l'initiative de ce « filtrage » à quels mobiles a-t-il obéi ? et si c'est par ordre de son maître, à quelles consignes ?

M. de Talleyrand était sensible aux biens de ce monde. Pour de l'argent, on le sait, il n'hésitait ni à trahir les secrets professionnels de son ancienne charge, ni à piétiner ses serments. Pour de

l'argent, il négociera avec les anciens ennemis de l'Empereur, devenus ou demeurés ses amis personnels, la vente d'archives qu'il détenait indûment et il en fera l'aveu sans aucune pudeur.

\* \* \*

Le 15 décembre 1933, la *Revue de Paris* publia un article qui causa quelque surprise. Deux archivistes de Vienne, M. C. Benedek et le docteur O. Ernst y étalaient au grand jour maintes pièces, dont toutes attestaient que, au début de l'année 1817, M. de Talleyrand s'était livré à un trafic d'archives avec la cour viennoise. Contre 500.000 francs, répétait-on, le prince avait vendu à Metternich le trésor de ses archives. Pressé d'argent, écarté des affaires publiques, aigri et déçu, il s'était abouché avec le baron de Binder, agent secret de Metternich à Paris, puis avec le baron de Barbier, fonctionnaire autrichien, usant de leur intermédiaire pour proposer sa marchandise. Certes il s'entourait, avec cela, d'un luxe de précautions propres à dépister les regards indiscrets. Mais onze lettres ont été produites par MM. Benedek et Ernst. En voici le relevé chronologique : 8 janvier 1817, Binder avertit Metternich que Talleyrand a entamé les premiers pourparlers. — 12 janvier, Talleyrand formule ses offres à l'adresse de Metternich. — 18 février, Metternich instruit Binder que Talleyrand lui offre de « prendre en dépôt plusieurs objets d'une grande valeur diplomatique ». — Même date, le *Ballplatz* maintient en haleine le prince, Binder et le baron de Barbier. — Le 6 mars, Talleyrand annonce l'envoi des précieux papiers ; successivement, les 19 et 25, Binder et Barbier annoncent à Metternich que le « paquet » voyagera dans les bagages du général comte de Frimont, commandant du dépôt autrichien de Strasbourg.

Lacour-Gayet s'indigne ; Emile Dard se demande si M. de Talleyrand ne réalisa pas un marché de dupe. Faisant état de l'ultime lettre de la série, celle du 17 juin 1819, il s'étonne du début que voici : « M. Bethmann, mon cher Prince, écrit Talleyrand au chancelier Metternich, qui est au moment de son départ, se charge de cette lettre et veut bien aussi se charger de me faire parvenir d'une manière sûre, dont nous sommes convenus, les *immenses papiers* que vous avez à moi et que je vous prie d'avoir la bonté de lui faire passer sous doubles enveloppes par un des courriers que vous expédiez journellement à Francfort... »

Ce document qui, selon Lacour-Gayet, termine l'opération et contient l'accusé de réception du dernier versement afférent aux 500.000 convenus, laisse au contraire Emile Dard perplexe. L'expression : « immenses papiers » ne peut, à son avis, désigner les « mandats au porteur » stipulés par le prince. Elle vise les pièces de cette correspondance napoléonienne, qui, ayant fait un tour à Vienne, fut réexpédiée à Paris « après que Metternich en eut pris connaissance ». A l'appui de sa thèse, il cite une insinuation que formule en ces termes l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe* : « Il n'est pas jusqu'à de vieux papiers de nos archives que le prince n'ait voulu céder à l'Autriche. Dupe cette fois de M. de Metternich, celui-ci renvoya religieusement les originaux après en avoir pris copie. » Ce double jugement ne tranche pas encore la question. Bien des points restent obscurs, qu'un portefeuille rouge va peut-être aider à éclairer, sans parler du copie-lettres au dos de peluche verte.

Le premier contient, à l'état de minutes, avec surcharges de la *main de Talleyrand lui-même*, ce qui en garantit l'authenticité, la correspondance échangée avec Metternich, à propos de l'affaire des « immenses papiers ». Voici d'abord une note sans date qui a évidemment prélué à toutes les négociations ultérieures. M. de Talleyrand, en bon commerçant, détaille et fait valoir ainsi sa marchandise :

« *Cinq cent quarante-trois lettres originales et complètement inédites* de Bonaparte, premier Consul et de l'empereur Napoléon, écrites dans les années 1800 à 1808 et 1813 et adressées au prince de Bénévent, au duc de Cadore et au duc de Bassano, tous trois en leur qualité de ministre des Relations extérieures. Ces précieux documents n'ont jamais été exposés ni même consultés par personne.

« Cette collection, la plus complète qui puisse être faite en aucun temps, ne se compose pas de simples et matérielles lettres autographes, purs objets d'une vaine curiosité, qui n'ont pas de suite, dont les dates sont éloignées, qui, prises séparément ou dans leur totalité, ne sont qu'une faible et insuffisante portion d'un tout ; qui ne contiennent que des questions non résolues et dont on ne peut suivre les développements. Ce sont au contraire, des lettres écrites à quelques jours d'intervalle ou quelquefois deux ou trois dans le même jour, et qui présentent avec ensemble les grandes époques du Consulat et du règne de Napoléon. C'est en un mot l'histoire la plus authentique et la plus secrète des



projets sur l'Égypte, des négociations de la paix d'Amiens, de la Consulte de Lyon, des guerres de 1805, 1806, 1807, de la mission de lord Yarmouth et de lord Lauderdale à Paris en 1806; des plans et des moyens secrets relatifs à la guerre d'Espagne, des querelles avec le Pape, des négociations de Dresde et de la campagne de 1813, etc.

« *Nota.* — Plusieurs de ces lettres renferment des autographes du roi de Prusse, du pape Pie VII, des différents souverains de la Confédération du Rhin, des notes diplomatiques et des lettres d'ambassadeurs interceptées par Napoléon. »

A cet inventaire, succède la correspondance échangée entre le vendeur et l'acheteur éventuel. Je n'hésite pas à la transcrire en soulignant, par l'italique, ce qui est de la main du prince corrigeant ou surchargeant la dictée de Perrey :

« Voici, mon cher Prince (Lettre à Metternich, datée par Perrey du 2 mars 1817 et non du 6), tous les papiers dont je vous ai parlé. *Voici quelles étaient* mes intentions si j'avais traité à cet égard avec une des autres puissances de l'Europe. *J'en aurais* demandé 500.000 francs. S'ils conviennent à S. M. l'Empereur d'Autriche, elle en fixera le prix. Je demande seulement qu'en envoyant des mandats au porteur pour toucher en une ou plusieurs fois, *mais à époques fixes*, la somme fixée par l'empereur, vous y joigniez une autorisation de l'empereur même, pour que moi et ma famille puissions nous établir à Vienne ou dans quelques autres parties de ses états, à notre choix, si les circonstances dans lesquelles pourrait se trouver la France exigeaient que je m'en éloignasse.

« Je reste à Paris jusqu'au 2 avril. Je désirerais que la réponse à cette lettre m'y parvînt avant mon départ, parce que les communications de Paris à Valençay sont peu sûres *ou plutôt secrètes*.

« Recevez, mon cher Prince, la nouvelle assurance de mon ancienne et bien sincère amitié. »

Signé : LE PRINCE DE TALLEYRAND.

Cette lettre avait été précédée d'un autre message, du 5 février, celui-là, et plus explicite, qui ne doit pas figurer dans les archives de Vienne, sans quoi Benedek et Ernst l'eussent certainement cité, tant il est typique. Ni Lacour-Gayet, ni Emile Dard, n'y font allusion. Le voici :

« Je profite, mon cher Prince, d'un courrier *dont je suis sûr* (mots rayés : qu'expédie à Vienne le ministre du Portugal) pour

vous faire une proposition qui, à mon gré, est d'un *si immense* (mot rayé : tel) intérêt pour l'Autriche que je n'ai pas voulu la faire ailleurs avant de connaître votre opinion. J'ai réuni toutes les lettres originales de la correspondance politique de Buonaparte, depuis son *entrée* ( mot rayé : apparition) au pouvoir comme premier Consul jusqu'à ma sortie du ministère en 1807, et j'ai ajouté à cette collection quelques années de la correspondance avec M. de Champagny, ainsi que *celle de l'année 1813 avec M. Maret. Le tout forme un ensemble complet sur les époques les plus mémorables de notre temps.*

« Il n'y a *assurément* aucune archive en Europe qui ne mît de l'orgueil à posséder de si précieux documents. L'Angleterre surtout, *je le sais*, y attacherait un très grand prix. *Mais leur véritable place n'est pas en Angleterre, elle est à Vienne, parce qu'ils font partie essentielle de vos annales. Si vous êtes de mon avis, mon cher Prince, et que S. M. l'empereur (d'Autriche) agrée ma proposition, indiquez-moi un moyen sûr de vous faire parvenir ces papiers qui forment, je vous en préviens, deux très gros paquets. Je voudrais que le moyen que vous choisirez fût en dehors de notre ambassade ici.* »

Emile Dard pense qu'une « petite partie » des « immenses papiers » expédiés par Talleyrand à Metternich, fut conservée dans les Archives de Vienne, où l'on s'empressa de les classer aux *Acta secreta* et de les enfermer sous enveloppe avec la mention au crayon rouge : *A ne pas communiquer*. Familier des archives du Ballplatz, où sa qualité de ministre de France à Vienne lui donnait accès, Emile Dard n'a pu découvrir que 150 pièces sur les 543 d'origine (c'est, on s'en souvient, le chiffre d'inventaire de Talleyrand lui-même, dans sa note d'annonce). Le regretté historien en a publié la plupart dans la *Revue des Deux Mondes* des 1<sup>er</sup> et 15 janvier 1934 ; aucune, affirme-t-il, ne présente ni une « importance essentielle » ni un intérêt majeur. En raison de la modicité de sa récolte, n'aurait-il pas dû être amené à formuler cette hypothèse que le meilleur de la livraison avait été évoqué personnellement par Metternich, retenu et *écrémé* comme nous dirions aujourd'hui et qu'en retour Talleyrand se serait largement fait payer le changement de mains de ces maîtresses pièces d'archives ? On épargnerait ainsi à Metternich l'imputation injurieuse de ne s'être pas conduit en cette affaire en gentleman, et à Talleyrand le ridicule, lui, si fin diplomate, d'avoir été joué.

Un point demeure à nos yeux hors de conteste : c'est que le copie-lettres tenu par Perrey et qui porte çà et là trace fugitive de la « patte » du patron, forme la part la plus complète des richesses épistolaires et des archives historiques dont disposa le prince de Talleyrand à une époque que l'on peut situer aux environs de 1817, c'est-à-dire où il chercha à amadouer Metternich, et à lui céder quelques-uns de ses trésors.

Quel qu'ait été, en fin de compte, l'aboutissement de ces tractations, nous sommes assurés, en nous penchant sur le gros registre qui nous est parvenu grâce à un miraculeux détour, de connaître maints détails sur l'activité diplomatique du ministre des Relations extérieures du premier Consul puis de l'Empereur.

FLEURIOT DE LANGLE.

---

## NOTES, LETTRES ET BILLETS

### A TALLEYRAND

#### UN PROJET D'ARMISTICE

Précurseur de l'Entente cordiale, Talleyrand, dès 1792, voyait dans l'union de la France et de l'Angleterre le gage de la paix en Europe. On conçoit donc dans quel esprit d'allégresse il dut recevoir du Premier Consul la communication d'une note qui l'invitait à saisir le citoyen Otto d'un « projet d'armistice » à conclure entre la France et le Royaume-Uni. Voici d'après le copie-lettres de Perrey, les pièces et les articles principaux de ce projet.

Le 23 thermidor an VIII (11 août 1800).

« Note du Premier Consul pour le ministre des Relations extérieures.

« Le ministre des Relations extérieures enverra au citoyen Otto la note et le projet d'armistice ci-joint : ces deux pièces contiennent deux choses :

« 1<sup>o</sup> Le désir réel du Gouvernement français d'arriver à la paix générale ;

« 2<sup>o</sup> D'en accélérer l'époque, en mettant de côté le dégoût naturel que devrait avoir le gouvernement à faire la première démarche, mais en considérant l'avantage que trouve la République à ravitailler Malte et Alexandrie ;

« 3<sup>o</sup> Tout armistice qui n'aurait point ce but serait inutile et dès lors inacceptable ;

« 4<sup>o</sup> Le Gouvernement anglais y trouve un avantage inappréciable, puisque cet armistice le conduit à la paix et, dans la position actuelle de l'Europe, l'Autriche ayant signé les préli-

minaires, il n'y a aucune espèce de doute que la paix ne soit tout à l'avantage de l'Angleterre.

« Avant de rien écrire et d'envoyer la note ci-jointe, il paraît nécessaire que le citoyen Otto se procure une entrevue avec le duc de Portland et lui fasse connaître que le Gouvernement français désire un armistice qui puisse permettre de traiter la paix et fasse goûter le plus tôt possible aux deux puissances les bienfaits d'une cessation d'hostilités. Et tout de suite, le citoyen Otto fera remarquer que cet armistice est avantageux à l'Angleterre, puisqu'il l'amène à la paix dans un moment où elle est abandonnée de ses alliés, que la France, de son côté, retirera de cet armistice l'avantage d'approvisionner Malte et Alexandrie à moins de frais.

« Si M. Portland observe que, par cette même raison, l'armistice est défavorable à l'Angleterre, le citoyen Otto répondra que, si l'on veut la paix, on doit regarder cela comme rien. La preuve en est, que dans l'armistice avec S. M. Impériale, les garnisons d'Ingolstadt, Ulm et Philippsbourg reçurent des approvisionnements ; que cependant on pourrait stipuler que Malte ne pourrait point recevoir de renfort d'hommes.

« La note ci-jointe ne serait remise que lorsque le citoyen Otto saurait que ces bases conviennent. Cet armistice serait commun à l'Espagne et à la Batavie.

« Note pour le citoyen Otto, incluse dans la précédente :  
« Le soussigné, spécialement autorisé par son Gouvernement, a l'honneur de faire connaître à M. le duc de Portland que le  
« Premier Consul de la République, désirant étendre le bienfait  
« de l'armistice qui a lieu entre la République française et  
« S. M. Impériale aux Etats de la République française et de  
« S. M. le roi de la Grande-Bretagne, me charge de proposer un  
« armistice général entre la République française et S. M. le  
« roi de la Grande-Bretagne, tant sur mer que sur terre, pour  
« se mettre à même de commencer les négociations et de terminer la guerre qui désole les deux Etats. »

PROJET D'ARMISTICE ENTRE FRANCE ET ANGLETERRE

ARTICLE PREMIER. — Il y aura armistice entre la République française et S. M. le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande.

ARTICLE 2. — L'armistice commencera au 1<sup>er</sup> fructidor et ne

cessera qu'un mois après la notification qui en serait faite par une des puissances à l'autre.

ARTICLE 3. — La navigation sera libre et les bâtiments des deux puissances se considéreront comme s'ils étaient en paix.

ARTICLE 4. — La liberté de navigation s'étendra également aux places qui seraient bloquées, telles que Brest, Malte et Alexandrie.

ARTICLE 5. — Les ordres de l'Amirauté aux escadres de la Méditerranée et de l'Océan seront portées directement par des officiers anglais qui traverseront la France.

ARTICLE 6. — Ledit armistice devant être un acheminement à la paix entre les deux Nations, le Gouvernement français autorisera l'exportation de cent mille quintaux de blé pour l'Angleterre.

Ces tentatives de négociations échouèrent. Les Anglais refusèrent, on le sait, l'armistice naval. Le peu de zèle déployé en l'occurrence par le citoyen Otto de Mosloy ne serait-il pas à l'origine de cet échec ? Une glose mise à la marge des documents qu'on vient de lire, dans le copie-lettres de Perrey, semblerait l'insinuer.

« Monsieur Otto, y lit-on, était alors commissaire du Gouvernement français à Londres pour l'échange des prisonniers. Cette note et ce projet ne furent remis par M. Otto à lord Grenville que le 17 fructidor an VIII (4 septembre 1800). »

Or, l'article 2 stipulait que l'armistice entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> fructidor ; un tel retard ne devait-il pas être interprété par les autorités anglaises comme la preuve manifeste d'un mauvais vouloir qui laissait peu de chance à une issue favorable ?

#### LES DÉBUTS DU CONSULAT

Un mois, presque jour pour jour, avant l'attentat de la rue Saint-Nicaise qui faillit coûter la vie au Premier Consul, Talleyrand, son ministre, lui écrivit la lettre assez embarrassée que voici :

4 frimaire an IX (25 novembre 1800).

« Citoyen Consul,

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire

le 1<sup>er</sup> de ce mois (1) vous me chargez de donner au citoyen Sémonville à La Haye l'ordre de demander le rapport du décret qui permet l'exportation des blés de la Batavie. J'avais prévenu vos intentions à cet égard.

« Dès que je fus instruit que la loi qui prohibait la sortie de cette denrée était sur le point d'expirer, je recommandai de la manière la plus forte au citoyen Sémonville d'en demander le renouvellement et de faire sentir au Gouvernement batave l'importance et la nécessité de cette mesure.

« Lorsqu'ensuite j'appris que le Corps législatif batave avait décrété la liberté illimitée de l'exportation, je mandai au citoyen Sémonville que votre intention expresse était qu'il requît sans délai la révocation de cette loi et qu'il eût à faire sentir au Gouvernement batave que nous avions droit de compter sur son empressement à voter toutes les mesures qui avaient pour objet ou de porter l'Angleterre à la paix ou de diminuer son acharnement à prolonger la guerre. Pour appuyer l'effet de cette démarche, j'ai écrit dans le même sens au citoyen Schimmelpenninck qui ne manquera pas d'en instruire son gouvernement ; enfin, je recommande encore aujourd'hui cette affaire aux soins du citoyen Sémonville, et il y a lieu de croire que le Gouvernement batave appréciant mieux ses véritables intérêts, reviendra sur sa dernière résolution et renouvellera son décret de prohibition. Salut et respect.

Ch.-Maur. TALLEYRAND. »

L'attitude de Talleyrand paraît de prime abord correcte. Elle cessera peut-être de le sembler, à la lumière d'une affaire ultérieure où le nom de Schimmelpenninck, président de la République batave, et celui de Sémonville, notre ministre à La Haye, se trouveront mêlés, en compagnie de celui du ministre, à une entreprise, non plus de blés cette fois, mais de « pots-de-vin ». Le prince de Nassau-Orange, ancien stathouder de Hollande, fit savoir à Napoléon en septembre 1804, par l'entremise du roi de Prusse, à Aix-la-Chapelle qu'un certain nombre de millions qui lui étaient dus à titre d'indemnité s'étaient volatilisés dans la route de Paris à La Haye. L'Empereur en demanda

(1) Aucune lettre du 1<sup>er</sup> novembre adressée à Talleyrand ne figure ni dans la *Correspondance générale*, ni dans les annexes.

explication à son ministre convoqué à Mayence, lequel se borna à répondre qu'à son avis telle lettre avait été mal comprise par Schimmelpenninck et qu'il y avait en tout cela « un barbouillage des ministres hollandais ». « Quel menteur ! disait ensuite Napoléon à Maret ; il faudra le renvoyer à Valençay, mais qui mettrons-nous aux Relations extérieures ? »

\* \* \*

« Paris le 28 pluviôse an IX (17 février 1801).

« Bonaparte, Premier Consul au Ministre des Relations extérieures :

« Vous donnerez l'ordre, Citoyen Ministre, au Résident de la République à Parme, de se rendre à son poste et de partir de Paris sous quarante-huit heures. »

Moreau de Saint-Méry était le protégé de Talleyrand qu'il avait retrouvé en Amérique. A son retour de l'émigration le ministre avait obtenu pour lui un poste de résident à Parme, poste créé par les dispositions du traité de Lunéville. Un des objets essentiels de ce traité étant que « désormais l'Italie fût à l'abri de toute influence de la maison d'Autriche », et la duchesse de Parme étant autrichienne, on peut expliquer ainsi le caractère d'urgence de la mission assignée à Moreau de Saint-Méry.

\* \* \*

« Paris, le 9 ventôse an IX (28 février 1801).

« Donnez l'ordre, Citoyen Ministre, au citoyen Alquier de se rendre au quartier général du général Murat, avec les pouvoirs nécessaires pour conclure la paix avec le plénipotentiaire du Roi des Deux Siciles. Il serait nécessaire que le citoyen Alquier partît le 11 ventôse. Je vous salue.

BONAPARTE. »

Par cette nomination qu'il devait à l'amitié de Talleyrand, Alquier allait devenir le « principal agent de Bonaparte dans ses relations politiques avec les Bourbons d'Espagne et d'Italie ».



\* \* \*

« Paris le 2 messidor an IX (21 juin 1801).

« Je prie le Ministre des Relations extérieures de me faire connaître son opinion sur cette affaire. »

Il s'agit de l'affaire Villaines. Mme de Villaines était la sœur d'Omer-Antoine Talon et c'est du ministère de la Police générale que relevait l'instruction de l'affaire Talon. Cependant le Premier Consul, sachant les attaches de Talleyrand avec les émigrés de Philadelphie, où Talon avait vécu comme émigré, l'interroge de préférence à son ministre de la Police. Omer Talon, ancien député de la noblesse de Chartres, en compagnie du marquis de Blacons et du vicomte de Noailles, émigrés comme lui, avait formé à Philadelphie une sorte de phalanstère où Moreau de Saint-Méry, alors libraire, tenait la première place.

\* \*

« Le 13 ventôse an X (4 mars 1802).

« Je prie le Ministre des Relations extérieures de me faire un rapport sur les moyens à employer pour faire arrêter et saisir les papiers de Babouin, banquier à Augsbourg. »

Ce banquier était en relations avec l'Agence royale de Hambourg. La police le surveillait et, en 1807, Bourrienne sera chargée de suivre de près ses agissements.

\* \*

« 16 thermidor an X (4 août 1802).

« Je vous prie, Citoyen Ministre, d'écrire au citoyen Champagny et de parler ici à M. de Cobenzl pour que M. de la Farre, ancien évêque de Nancy, qui fomenté des intrigues dans son ancien diocèse, soit arrêté ou au moins relégué en Hongrie. Je vous prie de faire faire la même démarche dans les Etats de Baden et de Munich, où il y a plusieurs évêques qui ne cessent de nous inquiéter en France, pour que, s'ils entretiennent en France des correspondances tendant à troubler le Concordat, on les fasse arrêter. Je vous salue.

BONAPARTE. »

A l'appui de l'ordre intimé à Talleyrand, le Consul avait fait glisser sous enveloppe une lettre pastorale clandestine, destinée par l'évêque de Nancy à son clergé (1).

\* \* \*

La *Correspondance Générale de Napoléon* a publié deux billets datés du 17 octobre 1801 d'Hugues Maret, secrétaire d'Etat où ce dernier recommande à Talleyrand de veiller à la rédaction de l'article « Puissances de l'Europe » dans l'*Almanach National* édité par Testu. Dans le second on a retranché cette phrase :

« Est-ce par oubli, citoyen Ministre, qu'on n'a pas mis à l'article des ambassadeurs et ministres français le citoyen Joseph Bonaparte, et à l'article des ambassadeurs et ministres étrangers ceux de Russie et de Hesse Darmstadt ? Ce doute vient de moi, citoyen ministre, et ce n'est pas officiellement que je vous la transmets. Salut et amitié.

HUGUES B. MARET. »

(1) Voici des extraits de ce document, qui rendait son auteur passible des plus graves représailles : « Anne-Louis Henry de la Farre, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Nancy, primat de Lorraine, etc., au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction. Il est donc arrivé, nos très chers et vénérables frères, ce moment que notre sollicitude n'avait que trop prévu. Des circonstances nouvelles vous entourent d'embarras et d'anxiétés. Notre cœur accoutumé à ne faire qu'un avec le vôtre ressent vivement toutes vos peines. Il les partage toutes, et le zèle pour le salut de vos âmes vous est un sûr garant des sentiments qui nous animent et des dispositions où nous sommes. Telles vous les avez trouvées dans tous les temps, telles vous les retrouverez aujourd'hui. Jamais quelle que soit la difficulté des conjonctures, nous ne perdrons de vue ni ce que nous devons à l'œuvre de votre sanctification qui nous a été commise, ni ce que le bien de la paix exige de nous, ni ce que peut réclamer votre union avec les chefs de l'Eglise : union si précieuse que rien ne doit autoriser à la rompre. Avec la grâce de Jésus-Christ qui nous a constitués ici-bas ses représentants et ses ministres, nous saurons concilier toutes nos obligations, et s'il est du devoir indispensable du ministère dont nous sommes revêtus, de maintenir, autant qu'il est en nous, les droits et les prérogatives de l'Episcopat, notre intention sera toujours d'éloigner de votre esprit tout ce qui pourrait y laisser des doutes, d'écarter de votre conscience tout ce qui serait capable de les inquiéter et d'y porter le trouble.

« Loin de nous, mes très chers frères, que par notre refus de concourir à l'exécution des nouveautés que l'on a entrepris d'introduire parmi vous, nous voulions faire naître dans l'Eglise catholique la moindre dissension, notre vœu, au contraire, est de prendre tous les moyens convenables de la prévenir, mais il faut que les principes essentiels soient en sûreté, que les droits de l'Episcopat, que nous voulons et que nous devons défendre, demeurent sans atteinte et que notre juridiction, pour laquelle nous faisons toutes réserves nécessaires, persévère dans nos mains.

« A ces causes, pour assurer aux consciences la tranquillité, à la religion son libre exercice, à l'Eglise catholique l'unité, à notre troupeau chéri tous les secours spirituels dont il a besoin, nous déclarons autoriser tant les membres de notre clergé que les fidèles dont la sanctification nous est confiée, à recourir provisoirement pour tous les secours spirituels à celui qui se sera présenté dans notre diocèse, muni des pouvoirs de notre S. P. le Pape, dans quelque forme qu'ils lui aient été donnés, ne pouvant le considérer que comme le délégué du Saint-Père (...).

« Sera la présente déclaration publiée et répandue (...) pour la direction de l'instruction des fidèles de notre diocèse et aura son plein effet indépendamment de toutes circonstances contraires.

« Donné à Vienne en Autriche, le saint jour de la Pentecôte, 26 juin, l'an de grâce 1802, de notre épiscopat le quatorzième, de notre exil le onzième (signé) A. L. H. de La Fare (sic). évêque de Nancy. »

« P.-S. — Vous jugerez, citoyen Ministre, si ce ne serait pas le cas de donner au roi de Toscane son véritable titre. Le traité qui a créé cette royauté porte le titre de *Toscane* et non d'*Etrurie*. »

\* \* \*

Bonaparte chargea Talleyrand d'aller préparer la Consulte de Lyon, berceau de la République Cisalpine. Celui-ci, dans le relevé sommaire des Archives d'Etat qu'il se propose de diriger sur Vienne, mentionne comme d'un intérêt particulier la pièce suivante la concernant. Il recommande de la joindre en annexe à la lettre du 14 octobre — publiée dans la *Correspondance*, — où il est indiqué que les notables cisalpins doivent être acheminés vers Lyon pour y être rendus le 20 brumaire, date où le Premier Consul y séjournera lui-même.

« Le Premier Consul devrait se rendre deux fois à la Consulte extraordinaire. La première fois pour y faire lire la Constitution. Il faudrait qu'un orateur, pour chacune des cinq parties qui forment la nouvelle Cisalpine, prononçât un discours pour promettre fidélité à la Constitution, s'étendre un peu sur les principaux avantages et enfin exprimer un sentiment de reconnaissance de la part du peuple cisalpin pour (*sic*) les grands services qui lui ont été rendus et principalement dans cette circonstance. La Loi organique serait également lue, et un évêque ferait un discours pour faire sentir la nécessité en politique de la religion, et la promesse de la part des évêques de soutenir une Constitution où le peuple cisalpin doit trouver son bonheur. Quelques phrases jetées à propos sur la nécessité d'oublier le passé, d'éteindre toutes les haines seraient convenables. Après quoi, on lira la liste des fonctionnaires publics. Cette séance pourrait avoir lieu le 5 (janvier). Un *Te Deum* en forme de réjouissance et même une espèce de cérémonie religieuse pourrait avoir lieu le 6, si celui qui sera nommé Président se trouve à Lyon. »

\* \* \*

En juillet 1802, et en l'absence momentanée de Talleyrand, le Premier Consul écrit au citoyen Durant de Mareuil, son remplaçant.

« Paris, le 4 thermidor an X (25 juillet 1802).

« Je désire, Citoyen, que vous fassiez un article extrait de la dépêche du citoyen Cacault sur la protestation du Pape relativement à la haquenée du roi de Naples. Vous enverrez cet article au citoyen Maret pour être inséré dans le *Moniteur*. Je vous salue.

BONAPARTE. »

Depuis le ix<sup>e</sup> siècle, les rois de Naples, en signe de vassalité, devaient offrir au Saint-Siège le tribut d'une haquenée. Ferdinand IV, poussé par Acton, avait résolu de s'affranchir d'une telle servitude et refusé de s'exécuter. Le Pape élevait chaque année une protestation solennelle contre cet oubli injurieux. Cacault, notre ministre auprès du Saint-Siège, avait trouvé plaisant d'en faire un rapport à Paris. Bonaparte vit sans doute, dans la publication de cette historiette, une occasion d'envenimer la querelle entre Rome et Naples.

\* \* \*

Aux termes du traité d'Amiens, l'Angleterre avait promis de rétrocéder Malte aux Chevaliers de Saint-Jean. Bonaparte désigna le général Vial comme ministre pour surveiller les opérations de transfert territorial. On sait quels furent les procédés dilatoires du gouvernement britannique. Le général Vial se trouvant dans une situation humiliante, Bonaparte, par la voix de son ministre des Affaires extérieures, lui intima l'ordre de revenir. Maret écrivit donc à Talleyrand :

« Le Premier Consul désire que vous donniez sur-le-champ l'ordre au général Vial de se retirer de Malte, si déjà cet ordre n'a pas été donné par vous. Agréez mes sentiments inviolables.

H.-B. MARET. »

Ce rappel portait en lui le germe du conflit qui allait éclater entre la France et l'Angleterre.

De Saint-Cloud, deux jours après l'annonce officielle de la rupture de la paix d'Amiens, le Premier Consul se met en mesure d'intercepter partout où ils flottent les bateaux anglais.

Et Talleyrand est prié, par Maret, porte-parole de Bonaparte, de « charger l'ambassadeur de la République à La Haye de faire connaître au Gouvernement batave le mécontentement qu'éprouve le Premier Consul de ce que l'embargo n'a pas encore été mis sur les vaisseaux anglais dans les ports de Batavie ».

Le 25 juin Bonaparte part pour Amiens et Boulogne, et il écrit à Talleyrand :

« Amiens, 8 messidor an XI (27 juin 1803).

« Ecrivez au Cardinal-Légitime que je le verrai avec plaisir à Bruxelles. Sa présence ne pourra qu'être fort utile à la Belgique et à l'Eglise. J'ai donné des ordres pour que, dans tout son voyage, il fût servi par les postes aux frais du Gouvernement. »

Un mois plus tard, il stimule ainsi le zèle de son ministre :

« Bruxelles, 8 thermidor an XI (27 juillet 1803).

« Je désire, Citoyen Ministre, que vous écriviez à M. de Gallo (1) en lui faisant parvenir les lettres ci-jointes (2) pour le roi et la reine de Naples, pour leur être remises en mains propres ; que j'ai donné ordre que la solde, l'habillement, les remontes et généralement tout fût fourni à l'armée française, hormis le logement, le chauffage, les vins et fourrages ; qu'il est nécessaire que S. M. fasse fournir, sauf à en régler un compte définitif.

« Ecrivez au citoyen Marescalchi (3) qu'il fasse connaître au vice-président (4) qu'il doit faire passer au corps de troupes italiennes qui est dans le Royaume de Naples, l'habillement, la solde et la remonte, le roi de Naples ne devant rien fournir. Ecrivez dans le même sens au ministre ligurien pour les deux bataillons liguriens. Ecrivez aux ministres Dejean et Berthier pour faire faire la solde au corps de troupes françaises qui est à Tarente, le roi de Naples ne devant fournir que le logement, la nourriture et le chauffage. »

---

(1) Le marquis de Gallo était ambassadeur de Naples à Paris.

(2) Ces lettres ne figurent pas dans le copie-lettres.

(3) Marescalchi, ministre des Relations extérieures d'Italie.

(4) Francesco Melzi.

## DEUX LETTRES DE TALLEYRAND

Le Premier Consul se fit accompagner par Talleyrand dans son voyage à travers les départements du Nord et en Belgique. Puis il laissa Talleyrand aller prendre les eaux à Bourbon-l'Archambault et lui confia le soin de le suppléer dans sa capitale, car il ne devait rentrer à Saint-Cloud que le 11 août 1803. Talleyrand lui adressa le message suivant :

« Paris, 14 thermidor an XI (2 août 1803).

« Général, je suis arrivé ce matin à Paris et je n'aurai pas de peine à en partir après-demain pour pouvoir m'y retrouver plutôt quand vous y serez. Rome n'est plus dans Rome, elle est toute... où vous êtes.

« J'ai vu les personnes que vous avez laissées ici à la tête des administrations. Elles m'ont toutes rendu les mêmes impressions. Votre nom gouverne ici d'une manière facile et sûre, mais la chaleur et le mouvement des esprits, à Paris plus qu'ailleurs, ne peuvent s'accorder avec votre absence.

« J'ai l'honneur de vous adresser la correspondance du Département. Les lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire pendant le voyage vous indiqueront les principaux traits, pour que vous puissiez prendre rapidement une idée générale quand d'autres soins ne vous permettront pas de vous arrêter pour le moment sur les détails. Le portefeuille d'aujourd'hui n'est pas bien intéressant. Les dépêches d'Allemagne vous apprendront peu de choses, et cette stérilité de nouvelles est heureuse. Elle indique une attente patiente des événements, et cette immobilité, soit qu'elle soit le résultat de la confiance ou de la crainte, nous convient.

« Les dépêches d'Alquier sont assez satisfaisantes (1). La position de toutes les puissances protégées par l'Angleterre n'est guère moins pénible que celle de la puissance qui les protège, dont l'*omnium* est aujourd'hui à huit pour cent de perte. Les rapports de ces puissances avec la France deviennent de jour en jour plus pénibles. Le résultat principal et un peu général, que représente la correspondance de Naples, est que le

---

(1) Sur le rôle d'Alquier à Naples, voyez Driault, *Napoléon et l'Italie*, chap. VI, et ses dépêches. Cf. Ch. Auriol *La France, l'Angleterre et Naples*, I, chap. VIII.

continent ne présente aux faibles aucune perspective, aucun appui contre votre puissance.

« Le général Vial ne tardera pas à se rendre à Messine. Le citoyen Romieu donne des détails sur l'organisation des Sept Iles (1). Cet ouvrage a le caractère de tout ce qui est fait par circonstance : les événements fourniront les raisons pour lui donner ou lui refuser votre garantie.

« Les nouvelles de l'Égypte, de la Syrie et de l'Arabie exciteront votre intérêt. Tout semble conspirer contre ce malheureux empire. L'ambition européenne depuis longtemps le menaçait ; pouvait-on croire qu'il serait un jour sérieusement menacé par le fanatisme ?

« Les rapports de la Légation française avec le Portugal ont dégénéré en querelles personnelles de la plus triviale nature. Le ministre de la République présente chaque jour de nouveaux griefs : on lui répond par des dénégations, des procès-verbaux et un attirail d'enquêtes si minutieuses et si puérides qu'on se croit transporté sur un parquet de quelque tribunal secondaire d'un département. C'est un genre de communications et de discussions bien désagréable. D'un côté l'impatience avec des formes assez mauvaises, et de l'autre un ministre et une Cour qui, chaque jour, se montrent plus petits et plus dégradés.

« Les dépêches du général Beurnonville (2) ne montrent rien de décisif ; elles sont postérieures au courrier que je lui ai expédié d'Anvers ou de Bruxelles. Le général Hédouville (3) a reçu et communiqué la déclaration que vous avez faite relativement à l'arbitrage de l'Empereur Alexandre. Elle a eu l'effet de donner aux yeux de la Cour de Russie un nouvel éclat au caractère de modération et de grandeur que vous avez déployé dans cette négociation. Mais on voit par la lettre du général Hédouville que le ministre russe ne croit point à sa propre influence sur le Gouvernement anglais et qu'il est peu capable de sentir tout ce qu'il pourrait tirer de force et de considération de la haute marque de confiance que vous venez de lui donner.

« Salut et respect : Ch.-Maur. TALLEYRAND. »

(1) Alexandre Romieu était depuis l'an X commissaire général et chargé d'affaires près la République des Sept Iles.

(2) Riel de Beurnonville était alors ambassadeur de France à Madrid.

(3) Hédouville venait d'être nommé ambassadeur en Russie.

\* \* \*

« Le 18 brumaire an XII (10 nov. 1803).

« Général, j'ai l'honneur de vous adresser deux dépêches : une de Hambourg et une de Cassel, qui étant relatives au même sujet méritent de fixer en même temps votre attention. Les propositions du général Mortier pour un emprunt à faire chez l'Electeur de Hesse et dans les villes de Hambourg et de Bremen, paraissent devoir éprouver de grandes difficultés. Les villes manquent de courage et peut-être d'argent. Il n'y a pas de garantie qui puisse les rassurer contre l'Angleterre ; il n'y a point d'appâts qui puissent les porter volontairement à quelque arrangement sur ce point : telle est au moins l'opinion du citoyen Reinhard (1) Quant à l'Electeur de Hesse, il ne manque ni d'argent ni d'avidité ; mais il craint pour les capitaux qu'il a dans la banque de Londres, pour l'arriéré des anciens subsides qui lui sont dus par l'Angleterre. Il craint aussi un peu d'encourir les clameurs du Corps germanique en paraissant dans une spéculation de ce genre. Le citoyen Durbach paraît avoir insinué, comme un moyen décisif pour l'Electeur, l'acquisition du baillage de Minden. Ce moyen certainement triomphera de ses scrupules, mais je ne sais s'il l'emportera sur ses inquiétudes. Le citoyen Bignon (2) qui était autorisé à faire les démarches nécessaires pour favoriser un emprunt, doit-il aller jusqu'à l'idée d'un marché dont le baillage de Minden serait l'objet ? La Prusse ne pourrait être indifférente à cette transaction.

« Depuis hier, on répand à Paris la nouvelle que l'Angleterre a déclaré la guerre au Portugal et à l'Espagne. Je ne connais pas la source ; c'est par le commerce que la nouvelle a été répandue. Les Anglais seraient-ils assez insensés pour fermer à leur commerce le Sud comme ils lui ont fermé le Nord ? Les colonies espagnoles sont d'ailleurs pour le commerce interlope de l'Angleterre et pour les rapports de colonie à colonie un objet considérable de spéculations habituelles ; voudraient-ils l'abandonner ? ou plutôt, la nécessité de la défense obligerait-elle l'Angleterre à ne ménager ni son commerce intérieur ni son commerce exté-

(1) Charles Frédéric, comte Reinhard, diplomate, futur chef de division au ministère et dont Talleyrand prononcera l'éloge, le 3 mars 1838, devant l'Académie des Sciences morales et politiques.

(2) Bignon alors chargé de mission à Cassel dans le grand duché de Hesse.



rieur. Elle a aujourd'hui plus besoin de flatter ses soldats et ses matelots que ses négociants, alors l'Espagne et le Portugal ne seraient plus qu'une proie à donner à ses croiseurs. Du reste dans les journaux du 22 octobre, on voit que l'ordre de défendre la sortie de tous les bâtiments allant en Espagne ou en Portugal avait été affiché. Azara (1) ne croit point à la nouvelle débitée depuis hier avec une sorte d'affectation. Mais Azara, moralement et physiquement, s'en va.

« Je n'ai rien reçu de Naples sur l'affaire du général Lecchi (2). J'ai l'honneur de vous envoyer deux lettres du citoyen Alquier relatives aux inquiétudes de la Cour de Naples sur l'armement de Toulon et sur les intrigues de d'Entraigues (3). J'ai reçu deux paquets de dépêches que vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer, mais ils n'étaient accompagnés d'aucun ordre.

« Salut et respect ; Ch.-Maur. TALLEYRAND. »

Talleyrand, on le voit, savait profiter de sa position pour surveiller « le marché européen » et flairer les occasions de profit.

#### AUX DERNIERS MOIS DU CONSULAT

La question des indemnités dues au prince de Nassau-Orange devint, comme on le sait, une matière à trafic pour le ministre. Le pot-aux-roses, selon l'expression de M. Lacour-Gayet, aurait été découvert par l'Empereur en septembre 1804. Peut-être fut-il soupçonné beaucoup plus tôt si l'on en juge par ce billet :

« Le 7 nivôse an XII (29 déc. 1803).

« Je vous prie, Citoyen Ministre, de me faire connaître quelle est la demande que fait le citoyen Schimmelpenninck relativement au prince d'Orange. »

La réponse à ce billet se trouve dans le recueil de Pierre Bertrand sous la même forme que dans le copie-lettres. Le ministre riposte : « Je ne connais que deux objets sur lesquels cette demande (de Schimmelpenninck) puisse porter. L'un est

(1) Azara, ambassadeur d'Espagne.

(2) Joseph Lecchi, général italien accusé par Acton d'avoir fomenté un complot militaire destiné à libérer Naples de la domination française.

(3) Le comte d'Entraigues, célèbre agent royaliste.

la réclamation que fait le gouvernement batave pour être mis en possession de certains droits pécuniaires qui appartiennent à la Maison d'Orange sur les *polders* situés dans les environs d'Anvers, droits qu'il prétend compris dans la cession générale faite à la république batave de tous les biens immeubles de la Maison d'Orange par l'article 19 du traité de La Haye, mais qui ont été contestés, comme n'étant que des prétentions féodales. L'autre objet est la réclamation que fait le prince d'Orange par l'organe de la Prusse vis-à-vis du Gouvernement batave du remboursement des arrérages de rentes et autres sommes dont le paiement lui est garanti par la convention du 3 prairial entre la France et la Prusse. »

Avec la complicité de Sémonville, en poste à La Haye, Talleyrand réussit à tirer son épingle du jeu. Mais, l'été suivant, le ministre trahira son complice, si l'on en croit Mme de Vaudey (1).

\*  
\* \*  
\*

A Sémonville encore Talleyrand écrit le 4 frimaire pour lui transmettre cette recommandation du Premier Consul concernant un personnage à qui on devait, plus tard, prêter à tort une coupable intimité avec la reine Hortense.

« 2 frimaire an XII (24 nov. 1803).

« Je vous prie, Citoyen Ministre, d'écrire au citoyen Sémonville à La Haye, que j'ai donné ma confiance au contre-amiral hollandais Verhuell (2) que j'ai nommé commandant en chef de la flotille batave ; qu'il est donc convenable qu'il le soutienne auprès de son gouvernement et lui prête toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin.

BONAPARTE. »

(A suivre.)

(1) « Le Journal de voyage » de Mme de Vaudey, dame du Palais de Joséphine, lors du séjour de Napoléon à Aix-la-Chapelle, Cologne, et Mayence, en septembre 1804, a été inséré dans les *Mémoires* de Constant.

(2) Sur les deux frères Verhuell, voir Méneval, *Napoléon et Marie-Louise*, tome III, p. 83-84 de l'édition de 1844.

---

## LE PORTEFEUILLE DE TALLEYRAND <sup>(1)</sup>

# CORRESPONDANCE AVEC L'EMPEREUR (1804-1805)

### L'EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN

Les *Mémoires* de Talleyrand sont singulièrement laconiques sur l'arrestation du duc d'Enghien. Chateaubriand, en revanche, fait état dans les *Mémoires d'outre-tombe* d'une lettre du ministre au Premier Consul : « J'ai tenu dans mes mains et lu de mes yeux une lettre de M. de Talleyrand, écrit-il. Elle est datée du 8 mars 1804 et relative à l'arrestation, non encore exécutée, de M. le duc d'Enghien. Le ministre invite le Premier Consul à sévir contre les ennemis. On ne me permit pas de garder cette lettre, j'en ai retenu seulement deux passages : « Si la justice oblige de punir rigoureusement, la politique exige de punir sans exception... J'indiquerai au Premier Consul M. de Caulaincourt, auquel il pourra donner ses ordres et qui les exécuterait avec autant de discrétion que de fidélité... » Ce rapport de Talleyrand paraîtra-t-il un jour en entier ? Je l'ignore, poursuit Chateaubriand, mais ce que je sais c'est qu'il existait encore il y a deux ans. »

Cette lettre du 8 mars ne se trouve pas dans le copie-lettres de Perrey, mais après le folio 35 du registre, une ou deux pages ont été retranchées au canif et remplacées par un feuillet adventice monté sur onglet ; ce feuillet de registre de couleur paille

---

(1) Voir *La Revue* du 15 mai.

est vergeté de minces raies verticales pareilles à des filets de sang séchés. Détail curieux, le raccord soude deux fragments de lettres de Talleyrand au général Bonaparte. Voici le début du premier daté du 5 pluviôse an XII (26 janvier 1804) : « On ne me donne la confiance que c'est aujourd'hui le dernier jour de mon travail où je serai privé du bonheur de vous le présenter moi-même, cet espoir va hâter et assurer mon... (1) » Et voici la fin du second, écrit le 28 janvier et relatant la mort de M. Azara, ministre d'Espagne : « ...Il vous était entièrement dévoué et sa perte vous causera des regrets, mais, je le répète, ne nuira en rien à vos affaires. » Ce dernier fragment est suivi d'un billet du 29 ventôse an XII (20 mars 1804) signé : Bonaparte et de cette note : « Le duc d'Enghien, qui avait été arrêté à Ettenheim le 24 ventôse, fut fusillé à Vincennes le 29 ventôse.

Ainsi les pages retranchées correspondent au texte de la lettre du 8 mars mentionnée par Chateaubriand. Pour être négative la preuve n'en est pas moins péremptoire.

Dans le portefeuille de maroquin rouge provenant de la succession de Joseph Fouché, deux ou trois pièces seulement concernent cette affaire. Elles ont trait à une polémique de presse qui, en 1823, mit sur la sellette le prince de Talleyrand considéré comme complice et instigateur du meurtre de Vincennes. Un journal royaliste *l'Oriflamme*, du 21 novembre 1823, publia la lettre que Talleyrand avait écrit le 11 mars 1804 au baron d'Edelsheim, ministre des Affaires étrangères de l'Electeur de Badé, et où il lui signalait la présence à Offenbourg d'un nid d'émigrés français, parmi lesquels le général Dumouriez et le duc. Le *Memorial* de Las Cases venait de paraître, reproduisant complaisamment les paroles de l'Empereur qui laissaient à Talleyrand le maximum de responsabilité. L'ancien ministre fut donc contraint de reconnaître certaine « part dans la déplorable affaire de M. le duc d'Enghien ». Dans le portefeuille rouge se trouve, à l'appui de l'article de *l'Oriflamme*, une lettre anonyme « A S. E. le prince de Talleyrand, en son hôtel de la rue Saint-Florentin » qui met en cause Bourrienne (2).

(1) ... rétablissement ». La suite se trouve dans le recueil de Pierre Bertrand, qui date indûment, semble-t-il, la lettre du 26 nivôse An XII (17 janvier 1804).

(2) Voici cette lettre anonyme : « Il est bon que M. de Talleyrand soit informé des obligations soutenues qu'il a au fameux Bourrienne, ministre d'Etat de la façon de son Excellence. Entre mille exemples que l'on pourrait citer, on se bornera à parler de celui qui vient de recevoir une si fâcheuse célébrité. Savary, affamé d'argent et fatigué de l'inutilité à laquelle son ignorance, sa bassesse et ses antécédents l'ont condamné sans retour, se rendit le 7 septembre dernier chez Mme H. (lire sans doute : Mme Hamelin). Il y trouva

## ENTRE L'AVÈNEMENT ET LE SACRE

Lors de la proclamation de l'Empire, en mai 1804, alors que Cambacérés et Lebrun sont faits archi-chancelier et archi-trésorier, Talleyrand est fort déçu de ne pas recevoir un titre analogue. Au lendemain de la première distribution des étoiles de la Légion d'honneur aux Invalides, le 15 juillet 1804, l'Empereur part pour le camp de Boulogne, le Nord, puis les bords du Rhin. De Calais, où il accompagne Napoléon, Maret écrit à Talleyrand :

« Calais, 18 thermidor, an XII (6 août 1804).

« Je croyais en partant de Paris que notre séjour à Boulogne serait fertile en nouvelles et que j'aurais, chaque jour, quelque chose à apprendre à M. de Talleyrand. Ma première lettre a tout dit, et je ne me suis réservé pour la seconde que le plaisir de répéter à quel point sont sincères mes tendres sentiments.

« HUGUES B. MARET.

« L'Empereur arrivera cette nuit à Dunkerque. (1). »

Le même jour, l'Empereur chargeait Maret d'une mission :

« L'Empereur me charge, Monsieur, de vous faire connaître qu'il désire que vous envoyez des instructions à Francfort pour que M. Czartakoff, agent de Hanovre, soit chassé de cette résidence. Agréez, Monsieur, les sentiments inviolables dont j'ai l'honneur de vous présenter l'assurance. H. B. MARET. »

Talleyrand s'apprêtait alors à gagner Bourbon-l'Archambault pour y faire sa cure d'été. Ayant confié à un intérimaire la charge de son département, il n'en garde pas moins le contact avec l'Empereur resté à Boulogne.

Bourrienne. Ces dignes amis se rendirent dans le jardin, et là, Savary s'ouvrit sur les difficultés qu'il rencontrait à placer à un prix avantageux les *Mémoires* qu'ils avaient rédigés ensemble. « Il faut, dit Bourrienne, donner au public et aux libraires un avant-goût de leur contenu en publiant quelques fragments. Il faut surtout choisir un épisode qui réveille des souvenirs, par exemple le duc d'Enghien à Vincennes. — J'y suis, s'écria Rovigo. Justement le *Mémorial de Sainte-Hélène*, m'autorise à cette publication... mais tout le monde ne l'a pas lu, il faudrait qu'un journal... — Bien, très bien, reprend à son tour Bourrienne, j'en fais mon affaire. *L'Oriflamme* est à ma disposition. » Ce point arrêté, il fut convenu que, pour seménager les libéraux, on justifierait Napoléon et que, pour allécher les ultras, on leur offrirait en holocauste le médiateur de la rentrée des Bourbons. « Ce plan, communiqué à quelques coryphées des deux bords, fut approuvé et exécuté comme on l'a vu, mais si Savary a réussi à débiter sa drogue, les fruits qu'elle a produits sont déjà bien amers pour lui. Il n'en est pas de même de Bourrienne, resté derrière le rideau : il a déjà recueilli une bonne part des bénéfices de cette conception, et il se croit bien à l'abri des éclaboussures. Jouira-t-il toujours de l'impunité ? »

(1) Il y arriva le 7 août à 6 heures du soir et en repartit le 11.

« 2 fructidor, an XII (20 août 1804).

« Sire,

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la suite de ma correspondance. Elle verra que la Russie commence à se ressentir des intrigues qui l'ont portée à sortir de la sphère de ses intérêts. Il est à croire que des démêlés personnels (qui là sont quelque chose) devenant un objet de désordre et d'inquiétude au sein de son ministère, l'empereur Alexandre se verra obligé de laisser l'Europe en paix, s'il veut être tranquille chez lui. J'ai l'honneur d'adresser à V. M. un projet de note à M. d'Oubril rédigé sur le plan qu'elle m'a fait l'honneur de m'envoyer (1). J'avoue que je trouve ma note un peu dure, surtout par l'ironie qui y règne. J'y joins les deux copies des traités qui sont cités dans mon office. V. M. a sous les yeux la note de M. d'Oubril qu'elle ne m'a point renvoyée.

« M. de Champagny (2) nous apprend enfin l'issue de la discussion relative à la reconnaissance. Je la regarde comme terminée. Les chicanes de la Cour de Vienne ne l'ont conduite à aucun résultat effectif; même pour la vanité. Si le comte Cobentzl reçoit incessamment ses lettres de créances, comme il n'est plus possible d'en douter et si le voyage de V. M. se prolonge, ne trouverait-elle pas convenable de lui faire connaître qu'elle les recevra pendant son voyage à Aix-la-Chapelle par exemple ?

« J'ai l'honneur d'adresser à V. M. le projet de lettre qui pourrait être écrite à M. l'ambassadeur d'Espagne.

« Je ne pense pas que V. M. doive arrêter son attention sur la méprisable et absurde fable de Varsovie. Dans la position où est Louis XVIII et son existence étant de si peu d'intérêt, même pour sa cause, imaginer des sujets de crainte, créer des projets d'assassinat, c'est recourir à un bien puénil expédient pour chercher à attirer de l'intérêt sur des regrets et des ambitions que le sort condamne à l'obscurité : c'est une bien ridicule parodie des dangers attachés aux grandes destinées, tout cela se réduit à une querelle d'espionnage et à une scène de cabaret.

(1) On jugera à ce trait que l'Empereur laissait peu de marge à l'initiative de son Ministre des Relations extérieures. M. d'Oubril remplissait les fonctions de représentant du Tsar à Paris.

(2) Champagny venait d'être nommé ministre de l'Intérieur. L'Empereur fit part de sa décision à Talleyrand, par lettre en date du 19 thermidor, an XII (7 août 1804), lettre publiée dans la *Correspondance*, n° 7.910.

« Une lettre de M. Reinhard annonce que la désagréable affaire de Bremen est près de finir et que les incidents auxquels elle a donné lieu n'entraîneraient pas de nouveaux ni de plus grands inconvénients que ceux qui ont déjà excité la sollicitude de la Prusse.

« J'ai l'honneur de transmettre à V. M. une lettre de M. le cardinal légat. J'y joins celle que M. l'évêque d'Orléans m'a écrite à ce sujet. Par les renseignements qu'il a recueillis de la conversation et de la correspondance du cardinal Caprara, il devient hors de doute que Sa Sainteté est déterminée à se rendre auprès de la personne de V. M. et à consacrer votre avènement par tout ce que son auguste ministère a de plus important aux yeux des peuples. Je me réjouis vivement des grands effets et des suites heureuses que cet événement doit nécessairement avoir sur l'opinion présente et sur celle même de la postérité.

« Je prie V. M. de bien vouloir me donner ses ordres sur la lettre qu'elle est disposée à écrire au Souverain Pontife. M. Massias (1) m'écrit que l'Electeur de Bade est disposé à se rendre à Strasbourg pour avoir l'honneur de présenter leurs hommages à V. M. Je voudrais pouvoir répondre à cette ouverture. Je supplie V. M. de recevoir... etc.

CH. MAURICE TALLEYRAND.

Successivement du Pont-de-Briques et du château d'Hermerangues, où il séjourne les 24 et 25 août 1804, Maret dépêche vers Talleyrand ces deux billets :

Au Pont-de-Briques, le 6 fructidor, an XII.

« L'Empereur envoie à M. de Talleyrand une note qu'il m'a dictée fort vite. Je crains que les relations d'articles ne soient pas littérales. Il est possible que l'Empereur parte demain 7 fructidor et probablement qu'il partira après-demain, dimanche 8. En ce cas il serait le 15 fructidor à Aix-la-Chapelle. C'est là que j'espère retrouver M. de Talleyrand. Je suis bien impatient de juger par mes yeux de l'effet des eaux. Il n'est personne que sa santé touche aussi vivement ; il n'est aucun de ses amis qui lui porte un dévouement plus tendre. »

(1) Ministre de France à Carlsruhe, mêlé, comme tel, à l'affaire du duc d'Enghien.

Et le lendemain (7 fructidor) :

« J'étais trop intéressé à ce que l'ordre de venir à Aix-la-Chapelle fût donné à M. de Talleyrand pour ne pas le réclamer selon son désir ; mais je n'ai aucun intérêt à ce qu'Aix le possède avant que nous y soyons et je le préviens de notre itinéraire, pour le cas où l'Empereur, dans sa lettre, aurait persisté à indiquer le jour de son arrivée au 12 (1). En supposant que nous partions demain soir, nous n'arriverons guère avant le 15. On séjourne successivement à Saint-Omer, à Arras et à Mons : ainsi trois séjours et quatre jours de marche. En bonne arithmétique, un voyage qui commence le 8 et qui dure sept jours ne finit pas par conséquent avant le 15. Bien tendre dévouement. »

En août 1804, Talleyrand multipliait les entretiens avec M. de Cobentzl représentant de la Cour de Vienne à Paris. Il s'agissait d'inscrire dans le Gotha des souverains l'empereur d'Allemagne avec le nouveau titre qu'il venait de se conférer : d'empereur des Romains et d'Autriche. Dans une lettre publiée par Pierre Bertrand, le ministre, le 26 août, annonce à l'Empereur un « projet de la lettre particulière » que Sa Majesté est dans le cas d'écrire à l'Empereur d'Autriche au sujet de cette promotion protocolaire. A défaut de ce texte, voici un autre projet, rédigé par Talleyrand, mais corrigé par l'Empereur, les passages de sa main sont transcrits en italiques, où Cobentzl est ainsi informé des dispositions de la Cour de France à l'égard de la Cour d'Autriche :

« Monsieur le comte,

« Je me suis empressé de faire parvenir sous les yeux de S. M. I. la lettre en date du 24 août que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire, ainsi que les pièces qui y étaient jointes. J'ai pris soin pareillement de rendre compte à S. M. de la conférence que j'ai eue samedi dernier (18 août) avec V. E. et je me vois chargé de lui annoncer que S. M. l'Empereur *a appris que S. M. l'empereur d'Allemagne avait été proclamé empereur héréditaire d'Autriche* (2). *Il a ordonné qu'il soit immédiatement expédié*

(1) C'est bien la date que Napoléon avait indiquée à Talleyrand. (*Correspondance générale* n° 7.961.)

(2) Le libellé primitif de ce passage était ainsi conçu : « Je me vois chargé de lui annoncer que S. M. l'Empereur des Français n'a pu apprendre qu'avec une véritable satisfaction le parti qu'avait pris S. M. l'Empereur d'Allemagne de se faire proclamer Empereur héréditaire, etc. » La différence de rédaction abolit une nuance à laquelle Napoléon trouva sans doute trop de subtilité : supprimez les congratulations, aura dit Napoléon, j'enregistre un fait, voilà tout.



à M. de Champagny de nouvelles lettres de créance, dans lesquelles S. M. l'empereur d'Allemagne sera qualifié empereur des Romains et d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, conformément à la notification que renferme la note de V. E.

« Je dois ajouter, Monsieur le Comte, en confirmation de ce que M. de Champagny a été autorisé à déclarer à Vienne et de ce que j'ai eu moi-même l'honneur d'assurer à V. E. que, pour ce qui concerne le cérémonial et les rapports d'étiquette, soit entre l'empereur des Français et l'empereur des Romains et d'Autriche, soit entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche, s'il arrivait que la couronne impériale d'Allemagne fût séparée de celle d'Autriche, l'intention formelle de S. M. l'Empereur est de se tenir exclusivement à ce qui était d'usage sous la dynastie précédente et de ne rien prétendre vis-à-vis de la puissance autrichienne au-delà des droits et des prérogatives des anciens rois de France.

« Qu'il me soit permis, Monsieur le Comte, de terminer cette lettre en me félicitant avec V. E. de voir ainsi renouer dans une circonstance mémorable, avec une réciprocité parfaite et une confiante intimité, les excellents rapports d'harmonie et d'intelligence qui continuent à subsister entre la France et l'Allemagne, entre les deux Augustes Maisons qui régissent l'une et l'autre l'Empire, ne peuvent manquer de garantir la stabilité de la paix sur le continent...

CH. MAURICE TALLEYRAND.

Talleyrand retrouve Napoléon à Aix-la-Chapelle le 2 septembre 1804, rentre avant lui aux premiers jours d'octobre à Paris, où le 2 décembre a lieu le sacre.

#### AUTOUR DU COURONNEMENT DE MILAN

Trois mois après les fêtes du sacre à Paris, Napoléon part pour Milan, où il doit être couronné roi d'Italie. Talleyrand, qui doit l'y rejoindre, le renseigne sur la situation au lendemain de son départ.

Paris, 13 germinal, an XIII (3 avril 1805).

« J'ai l'honneur d'adresser à V. M. la correspondance de mon département ; et jusqu'au moment où je serai assez heureux pour

pouvoir moi-même la mettre sous ses yeux, j'aurai soin de lui faire parvenir les dépêches que je recevrai de ses ministres.

« Le grand événement qui a précédé le voyage de V. M. (1) a produit au dehors l'effet qu'Elle devait en attendre. La Cour de Prusse l'a particulièrement saisi sous le point de vue de sagesse et de grandeur si fortement indiqué dans les actes et pièces publiés dans le procès-verbal de la séance du Sénat. (2).

« Elle pense, avec raison, pouvoir tirer parti des dernières déterminations de V. M. à l'égard de l'Italie, pour hâter les effets de sa médiation envers la Russie. Toutes les lettres de M. Laforest (3) sont satisfaisantes. Les rapports de la Cour de Berlin à l'égard de la France ; à l'égard de la Suisse et de la Russie, sont tels que V. M. les désire.

« La mort de la reine douairière de Prusse (4) donnant lieu à une notification, ensuite de laquelle les Cours étrangères doivent prendre le deuil, V. M. a désiré connaître l'usage établi en Prusse à l'égard des deuils et ce qui serait pratiqué à l'égard de la France. M. Laforest me transmet une note de M. d'Hardenberg (5) qui le constate et l'établit. Cet usage est absolument le même relativement aux têtes couronnées que celui établi dans l'ancienne Cour de France. Tout étant éclairci sur ce point, j'ai dû, dans l'absence de V. M., recevoir la notification de M. de Lucchesini (6) qui avait ordre de me la remettre à l'arrivée du courrier si V. M. n'était plus à Paris. Il ne reste plus qu'à faire annoncer dans le *Moniteur*, comme on le faisait autrefois dans la *Gazette de France*, ces mots : la Cour a pris ce jour pour... jours le deuil de S. M. la reine douairière de Prusse, morte le. . . Je dois observer qu'il était d'usage après cette annonce de notifier officiellement ce deuil aux ministres étrangers accrédités auprès du Roi.

« Les dépêches de Vienne ont principalement trait au changement de l'administration de la Guerre et à l'espèce de triomphe que vient de remporter le parti opposé à l'ascendant du prince Charles. La Cour de Munich montre toujours cette indolence et cette irrésolution qui sont inhérentes au caractère personnel du prince. Tout projet actif, toute résolution positive sont au-dessus

(1) Offre de la couronne d'Italie par la délégation lombarde, réunie à Paris, dans la salle du Trône, le dimanche 17 mars.

(2) Notification de cette nouvelle dignité aux membres du Sénat, le 18 mars.

(3) Notre Chargé d'Affaires à Berlin.

(4) La reine douairière de Prusse, femme de Frédéric-Guillaume II, décédée à Berlin le 25 février 1805.

(5) Charles-Auguste, prince d'Hardenberg, ministre de Prusse.

(6) Le marquis de Lucchesini, ambassadeur de Prusse à Paris.

de sa faiblesse. Je continue à désirer extrêmement que V. M. envoie un homme de sa confiance pour traiter et finir toute l'affaire du mariage (1). Est-ce que dans les chambellans de V. M. il ne se trouverait pas quelqu'un d'un caractère ouvert, aimable, et surtout attaché, qui, en s'insinuant dans l'intimité de plaisirs de l'Electeur, parviendrait à le délivrer de ses susceptibilités et de ses craintes ? C'est un homme dont, en présence, on fait ce que l'on veut.

« Ma correspondance ne m'a pas fourni d'autres nouvelles de mer que celles que j'ai l'honneur d'envoyer à V. M. J'ai attendu ses derniers ordres pour l'expédition d'un agent subséquent à la mission de M. Jaubert (2). Je laisse à Paris le double des instructions déjà données et un supplément pour le nouvel agent que V. M. voudra envoyer. La lettre de V. M. pourra lui être remise ainsi que tous les nouveaux renseignements que j'ai demandés et qui seront adressés à V. M. quand ils seront copiés. J'ai pris des mesures pour que l'exécution des ordres soit extrêmement prompte et que tout soit parfaitement secret.

« V. M. m'a fait l'honneur de me demander dans une de ses dernières lettres si le port de Couberon appartenait à la Perse (3). Il n'y a point de port de ce nom ni dans la mer Caspienne ni dans le golfe Persique. Mais il y a un port de Gomrom, à l'entrée du golfe dans la baie et en face d'Ormuz ; ce port de Gomrom est au roi de Perse. Quant à Ormuz, il y a huit ou neuf ans que l'Iman de Mascate était en négociation avec la Cour de Perse pour obtenir cette île ainsi que celle de Bahrein qui sont plus avant dans le golfe Persique, près de la côte occidentale et vers le milieu de la longueur du golfe. Pendant la négociation, le roi de Perse, prédécesseur de celui qui règne, fut assassiné. On ne sait si la négociation a eu quelque suite ; mais son objet se bornait à Ormuz et aux îles Bahrein. Le port de Gomrom ne peut être détaché de la Perse.

« J'ai l'honneur d'adresser à V. M. la lettre de notification du roi de Prusse et deux lettres de l'archichancelier de l'Empire germanique sur l'avènement de V. M. au trône d'Italie. M. de Lima m'a prévenu hier qu'il avait un million à verser à M. Estève. J'en ai prévenu M. Estève.

CH. MAURICE TALLEYRAND. »

(1) Sur ces tractations du mariage d'Augusta-Amélie, fille aînée de Max-Joseph, cf. Marcel Dunan, *Napoléon et l'Allemagne*, p. 29 et 402.

(2) Chargé de mission en Perse. L'agent adjoint à Jaubert fut Romieu.

(3) Cf. *Corresp. générale*, n° 8.536 où il est question de la Perse et du port de Gombrun (sic).

En juin-juillet 1805, Talleyrand qui, en sa qualité de grand chambellan, avait suivi l'Empereur au couronnement milanais, continue de tenir S. M. au courant des affaires. Napoléon, après avoir présidé à l'installation de son beau-fils le prince Eugène comme vice-roi, a aussitôt quitté Milan pour Brescia, Vérone et Mantoue, Plaisance, Gênes et Turin.

« Bologne, 27 prairial, an XIII (16 juin 1805).

« Sire, V. M. aura bien des choses à remarquer dans le portefeuille de ce jour. Une lettre de Berlin et des lettres de Constantinople sont à peu près tout ce qu'il renferme d'intéressant. La Cour de Vienne presse de nouveau le Cabinet de Berlin de s'entendre avec elle sur la direction ultérieure des affaires de l'empire germanique, en commençant par l'organisation du collège des Princes. M. Laforest pense qu'il n'est pas à craindre que M. de Hardenberg se laisse aller aux cajoleries de l'Autriche. M. de Metternich n'a pas recommencé ses instances, ce qu'il faut attribuer à la crainte d'une prochaine intelligence entre la France et la Russie. Une lettre de M. Portalis, datée d'Aschaffenburg, où est l'archiduc Antoine, est assez curieuse sur la manière dont la Maison d'Autriche traite les archiducs. L'Electeur archichancelier organise son chapitre métropolitain et s'occupe du choix d'un coadjuteur. Je persiste à croire que M. de Stadion, vers lequel il penche, ne nous convient pas, quoique dans ses conversations l'archichancelier l'appelle toujours son élève. On attend à Stuttgart M. King, secrétaire de la légation anglaise.

« Il paraît par les lettres de Constantinople que les deux agents de V. M. se trouveront ensemble à Verna et pourront se concerter pour la suite de leur mission. Leurs instructions et celles de M. Ruffin leur donnent une direction suffisante pour la conduite qu'ils ont à tenir. Tout ce que je reçois de Constantinople me prouve que la malheureuse situation dans laquelle se trouve cette Cour lui fait un besoin, qu'elle ne sait pas sentir, de l'action, de l'instigation continuelle d'une puissance amie. Tout ce qu'elle souffre et tout ce qu'elle craint vient moins encore des deux gouvernements dont elle redoute la puissance et les projets, que des cabales secondaires des agents de ces deux gouvernements, qui, s'étant fait une habitude d'outrepasser en toutes circonstances les instructions de leurs Cours, se font gloire d'entretenir en

Turquie un perpétuel foyer d'intrigues et de mettre sous leur dépendance personnelle tous les hommes qui ont ou qui veulent acquérir du crédit.

« Une lettre du général Turreau est toute entière relative à M. Jérôme Bonaparte. Les journaux américains renferment une lettre du ministre de la Marine, adressée à M. Pichon, dont l'objet est d'engager M. Jérôme Bonaparte à revenir en France. M. Pichon m'envoie un mémoire justificatif de sa conduite qu'il me prie de présenter à V. M.

« La correspondance consulaire consiste en quelques lettres de Tripoli. Les gazettes de Barcelone renferment un tableau des forces navales dans les trois départements de S. M. Catholique.

« V. M. sera reçue à Bologne avec le plus grand enthousiasme, mais elle sera médiocrement logée. L'affaire de Lucques finit comme nous l'avons voulue : la députation sera ici vendredi (1).

CH. MAURICE TALLEYRAND. »

Laissant l'Empereur poursuivre sa course en Italie, — S. M. quittera Turin le 8 juillet pour regagner Paris par Lyon, Roanne, Nevers et Fontainebleau, — le ministre va aux eaux.

« Bourbon-l'Archambault, 22 messidor, an XIII (11 juillet 1805).

« Sire, l'inquiétude dans laquelle j'étais que V. M. pût éprouver quelques retards dans la connaissance de la correspondance de mon département, m'a fait arriver ici comme un courrier. M. Hauterive, d'après vos ordres, présentera à V. M. tout ce qui est la suite du courrier de ce jour.

« V. M. remarquera sûrement dans le portefeuille que j'ai l'honneur de lui adresser les lettres de M. de Laforest et particulièrement le n° 72 (2). Celles de Rome qui annoncent la présentation au Pape d'un successeur de M. Thomasi et deux rapports sur la situation des ports en Angleterre. Lorsqu'on lit attentivement les nouvelles d'Angleterre, il est impossible qu'un serviteur de V. M. n'éprouve pas une vive satisfaction en voyant l'em-

(1) Sur cet épisode, voir Fleuriot de Langle, *Elisa, sœur de Napoléon 1<sup>er</sup>* (Denoël, 1947, 39-46).

(2) La correspondance diplomatique du comte de Laforest n'a été publiée en 6 volumes par Geoffroy de Grandmaison, qu'à partir de 1808. Voir en tête du premier volume la notice préliminaire.

barras d'un ministre hautain qui ne sait plus comment il pourra concilier les intérêts de son orgueil avec le sentiment de sa crainte. Il y a maintenant un défaut complet d'unité dans les vues de chaque parti en Angleterre, défaut inévitable et qui conduit nécessairement à l'anarchie quand il y a plus de deux factions dans un Etat ; car alors toutes s'occupent plus de manœuvres pour arriver à une coalition que des vues directes et finales qui devraient les animer. Les Pitt, les Fox, les Grenville, les Addington sont en lutte ; les partisans de M. Fox, plus isolés mais moins nombreux, sont plus faibles, mais ont l'avantage d'avoir plus de direction dans leurs mesures et, s'étant toujours trouvés sans pouvoir, ils n'ont point de fautes passées à réparer ni à excuser. Les Pitt et les Addington ont la puissance, mais ne peuvent pas s'entendre sur le partage. Toutes ces scènes honteuses pour l'Angleterre sont d'heureux événements pour nous dans la circonstance présente. Toutes les comparaisons qu'aura à faire M. de Novosilzov (1) à son arrivée seront à notre avantage. D'après les lettres de M. de Laforest il paraîtrait que les instructions de cet envoyé sont beaucoup moins précises et moins déterminées qu'on l'avait d'abord présumé. Ses déterminations sont, sur beaucoup de points, subordonnées aux observations éventuelles qu'il sera en mesure de faire, d'abord à Berlin, ensuite à Paris. Ses propres impressions paraissent avoir une grande influence sur le résultat de sa mission. M. de Novosilzov paraît fort contrarié de n'avoir pas trouvé le roi de Prusse à Berlin. J'attendrai les ordres que V. M. voudra bien me donner à son égard ; ils seront immédiatement exécutés. Je me trouve plein de vie et de force quand j'ai l'espérance de servir V. M.

« Dans les feuilles des mouvements des ports, V. M. remarquera qu'il y en a une sur la croisière de mer et l'autre de l'état des ports. La première présente quarante-trois vaisseaux, dont il est impossible de diviser les stations, cette division étant inconnue même en Angleterre. On sait seulement que quatre nouveaux vaisseaux viennent d'être expédiés : ce nombre est indépendant de celui qui forme l'escadre de l'amiral Nelson et qui a onze vaisseaux. Cet amiral paraît suivre une détermination qui n'est connue de personne (2). Les journaux disent qu'on a ordre dans les ports

(1) Novosilzov, envoyé de Russie à Paris, qui profita de son passage à Berlin pour nouer une coalition. Après la campagne de 1805, il retourna en Russie.

(2) C'est avec cette escadre que Nelson devait livrer et gagner la bataille de Trafalgar.

d'armer avec la plus grande célérité trois vaisseaux parmi ceux qui sont en commission et qui doivent former une nouvelle escadre dans la Méditerranée. Je joins à ce portefeuille un journal anglais du 22 juin que V. M. aura probablement reçu, mais qu'à tout hasard j'ai l'honneur de lui adresser. Ce journal est très curieux, par le détail des séances du Parlement qu'il renferme. Le procès de lord Melville est aujourd'hui la première affaire de l'Angleterre ; il est l'objet d'une guerre sans relâche à laquelle le ministère semble se dévouer entièrement. Le Parlement d'Angleterre présente en ce moment le même caractère de petitesse, de passion et de versatilité, qui déshonorait la France pendant l'expédition d'Égypte. La préoccupation entière du gouvernement et de la nation est dirigée sur des affaires personnelles et des intérêts de parti.

« J'ai eu sur mon passage d'heureuses nouvelles du voyage de V. M. L'empressement qu'on avait eu de la revoir en France était indiqué par un air de fête que conservaient encore les différents lieux de son passage. Votre incognito n'aura dérobé V. M. qu'au cérémonial ; elle aura été obligée d'apercevoir les hommages de la vive affection et du dévouement de tous les départements qu'elle a parcourus. »

#### AU CAMP DE BOULOGNE

Deux lettres importantes et déjà connues furent adressées par l'Empereur à M. de Talleyrand les 12 et 13 août 1805, la première de la Tour d'Ordre, la seconde de Pont-de-Briques. La seconde contient cette décision formelle : « Mon parti est pris, je veux attaquer l'Autriche et être à Vienne avant le mois de novembre prochain... » Quelques lignes plus loin, l'Empereur recommande à son ministre de conférer avec Philippe de Cobentzl, de le chamberer et, pièces en mains, de le dûment avertir que si l'Autriche ne modifie pas son système, elle « aura la guerre avant un mois ». Nanti de ces instructions qui lui dictent sa conduite, Talleyrand rend compte point par point de son entrevue.

« Paris, 26 thermidor, an XIII (14 août 1805).

« Sire,

« Avant d'entretenir V. M. des affaires de mon ministère, je

ne puis me défendre de lui exprimer la vive joie que j'ai ressentie en apprenant l'entrée de son escadre à la Corogne. En sortant de Vigo avec de moindres forces, en dirigeant sa route vers l'escadre de l'amiral Calder, en entrant à sa vue, l'amiral Villeneuve lève toute incertitude sur la véritable issue du combat qu'il a soutenu et le nom modeste de rencontre qu'il lui donne achève d'assurer aux armes de V. M. toute la gloire de cette journée (1). A la dépêche de M. Otto est joint un projet de traité convenu entre lui et M. de Montgelas (2). Si les changements qu'il a été obligé d'admettre paraissent à V. M. aussi peu importants qu'ils me semblent l'être, l'affaire peut être terminée immédiatement. Je prie V. M. de vouloir bien transmettre ses ordres à cet égard. Vous devez, Sire, à votre extrême prévoyance de n'être pas pris au dépourvu, quelle que soit l'issue des affaires de l'Allemagne.

« J'ai reçu ce matin, par un courrier extraordinaire venant de Vienne, une dépêche de M. de la Rochefoucauld, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. Elle contient une déclaration verbale devant servir de réponse à la lettre ostensible qui avait été écrite de Fontainebleau sous la dictée de V. M. et sur laquelle M. de la Rochefoucauld, par son dernier envoi, m'a transmis en marge les observations, article par article, qu'il avait recueillies dans sa conversation avec M. de Cobenzl. C'est à cette lettre seulement que répond la note verbale du 6 août jointe à la dépêche du même jour. Depuis ce moment, il y a eu, conformément aux ordres de V. M., deux notes remises au comte Philippe, l'une le 5 et l'autre le 25 de ce mois (thermidor). J'ai de plus écrit directement au vice-chancelier, le 17. Ces notes et lettres sont encore sans réponse et doivent naturellement l'être. J'ai cru devoir entrer dans ces détails et rappeler les dates avec précision, pour que V. M. puisse apprécier avec plus d'exactitude la note verbale transmise par M. de la Rochefoucauld.

« Le courrier de Vienne m'a apporté une dépêche pour le comte Philippe Cobenzl ; je la lui ai transmise et l'ai invité à un rendez-vous que j'ai indiqué quatre heures après l'envoi de cette dépêche, pour qu'il eût le temps de réfléchir à tout ce qui devait

(1) La veille, le 13 août, l'Empereur avait signifié au vice-amiral Decrès le mécontentement que lui causait la conduite de l'amiral Villeneuve qu'il qualifie de « pauvre homme », tandis qu'il exalte le courage des équipages espagnols.

(2) Il s'agit d'un projet de traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Bavière, projet qui, amorcé dès le 12 mars, entraîna après beaucoup de tergiversations et contre-projets d'Otto ou de Montgelas, l'Électeur de Bavière dans l'orbite de la France (Cf. M. Duhan, *op. cit.* 12-15).



faire l'objet de notre conversation. La déclaration verbale de sa Cour m'en a fourni le premier texte et il n'était pas difficile de lui faire sentir à quel point le vague, la faiblesse de cette déclaration contrastait avec l'expression décisive et franche des justes plaintes que nous avons formées. Pressé par l'exposition réitérée des justes motifs de défiance que devaient nous donner et la marche des troupes autrichiennes et la formation d'un camp dans le Tyrol, et l'accord de toutes les informations venues d'Allemagne, qui, toutes, annoncent la reprise des hostilités comme événement inévitable et prochain et enfin le constant refus de sa Cour d'accéder à aucune mesure propre à dissiper d'aussi légitimes inquiétudes, M. de Cobentzl s'est retranché sur une dénégation formelle d'aucune intention hostile et agressive de la part de l'Autriche. Alors je lui ai donné communication des lettres de M. Otto, Framery, Rostagny et du général Jourdan ; cette communication l'a frappé au dernier point ; il s'est alors attaché à récriminer sur nos préparatifs en Italie. J'ai combattu sur ce point les allégations de sa Cour avec assez d'avantage pour que M. de Cobentzl m'ait semblé aussi convaincu de la franchise des déclarations de V. M. qu'affligé et détrompé sur les mesures et les motifs des alarmes mal fondées de la Cour de Vienne.

« Cette impression qu'il m'a manifestée d'une manière extrêmement loyale a donné à la fin de notre conversation un grand air de bon accord et de confiance ; ce qui a donné plus de force à la déclaration positive que je lui ai faite que la guerre était dans la prolongation de l'état actuel des choses ; que les journaux anglais annoncent hautement la marche des troupes autrichiennes, que le ton de cette annonce était celui qu'on prend après un concert formé entre deux pays qui s'entendent ; qu'en effet des préparatifs sur l'Adige et sur le Tyrol étaient une correspondance formelle entre des hostilités combinées sur la terre et sur la mer, mais que V. M. ne pouvait rester plus longtemps indécise ou trompée sur une telle intelligence, et que, si l'on n'en faisait pas disparaître, sans délai, jusqu'au moindre indice, elle était décidée à lever son camp des Côtes, à entrer en Suisse, à commencer la guerre.

« M. de Cobentzl m'a déclaré que si sa Cour était convaincue, comme je venais de le convaincre, que V. M. n'avait en Italie que cinquante mille hommes, que, d'après l'ensemble des renseignements communiqués, nos craintes étaient toutes naturelles et que

celles de son gouvernement étaient peu fondées, il ne tarderait pas à adopter la mesure proposée et qu'il croyait de son devoir de lui écrire conformément à cette persuasion. Demain il expédie un courrier pour rendre compte de notre conversation et envoyer la note que je lui ai remise hier.

« Demain, par un grand dîner diplomatique sera célébrée au ministère la naissance de V. M.

CH. MAURICE TALLEYRAND. »

« Paris, 28 thermidor an XIII (16 août 1805).

« Sire,

« V. M. a vu par la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire que dans la conversation que je venais d'avoir avec M. de Cobentzl, j'avais fait sur son esprit toute l'impression qu'elle désirait que j'y produisise. Hier immédiatement après avoir reçu le courrier de V. M. j'ai prié M. de Cobentzl de passer au département et j'ai repris le sujet de mon entretien de la veille. Je lui ai fait lire quelques lettres plus récentes que celles qu'il avait lues, la veille ; j'ai appuyé sur l'effet que cette lecture produisait, par toutes les considérations que la lettre de V. M. m'a fournies ; je lui ai fait sentir que la conduite de sa Cour, manifestement en rapport avec l'Angleterre, même quand il n'y avait pas de concert formellement établi, était positivement hostile et que V. M. ne pouvait tarder un seul instant à y répondre en abandonnant la guerre maritime et en se livrant avec l'énergie et la rapidité qui ont toujours caractérisé ses mesures, dans la poursuite de la guerre continentale qu'elle devait regarder comme commencée. Je lui ai indiqué ensuite avec précision les seules démarches franchement ordonnées et promptement exécutées qui puissent détourner V. M. de se porter sans délai sur les parties de l'Empire autrichien les moins défendues, avec toutes ses forces. M. de Cobentzl m'a quitté avec la ferme résolution d'écrire à sa Cour dans le sens que V. M. désire ; il a expédié un courrier dans la soirée.

« Pour me conformer aux intentions de V. M., je désirais de mettre dans mes communications avec M. de Cobentzl autant de gradations qu'un court espace de temps pouvait en admettre. Je l'ai invité ce matin à un rendez-vous. Je lui ai présenté la note que V. M. m'a envoyée ; je me suis pénétré des instructions

qu'elle m'a données dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, et je n'ai pas eu de peine à émouvoir au plus haut degré un homme qui n'avait réellement plus ni prévention, ni doute à opposer aux vives et pressantes observations, aux fermes et positives déclarations que j'avais à lui faire. M. de Cobentzl est retourné chez lui pour écrire à sa Cour et mon courrier sera porteur de sa lettre et de la copie qu'il envoie de la note que je lui ai remise. A sept heures, toutes ces expéditions seront faites.

« Il est difficile de se refuser à croire à l'impression qui sera produite sur un Cabinet faible par un homme aussi vivement persuadé. Je dois faire remarquer à V. M. une des choses expressives et fortement senties que M. de Cobentzl m'a dites. Je lui disais que l'Autriche n'avait que deux partis à prendre : ou d'être alliée ou de ne pas porter ombrage, qu'il n'y avait point de milieu. « Alliée ? m'a-t-il dit, ah ! que ne le voulez-vous ! »

« Je ne dois point omettre d'informer V. M. que sur la déclaration que j'ai faite du nombre de troupes qu'elle désire de voir réduire sur la ligne des frontières autrichiennes, M. de Cobentzl en a pris note et m'a assuré que tout, à son opinion, était faisable, hors la réduction des troupes dans le Tyrol à un seul régiment. Il affirme que dans tous les temps il y en a eu quatre et que ce nombre est nécessaire pour la police du pays. Il dit aussi qu'il y en a toujours eu deux en Souabe.

« Les ordres de V. M. relativement à M. de Maillardoz ont été exécutés. Ils n'ont pas pu l'être vis-à-vis du général Vial qui vient d'arriver aujourd'hui à Paris par congé de V. M. (1). J'écris au chargé d'affaires qu'il a laissé en Suisse. J'ai adressé toutes les lettres circulaires aux Cours d'Allemagne, en sorte qu'une foule d'impulsions accessoires doivent concourir à produire à Vienne, dans très peu de jours, le mouvement salutaire que V. M. veut imprimer au Conseil de la Maison d'Autriche.

CH. MAURICE TALLEYRAND. »

Si ponctuel que se soit montré Talleyrand à obéir aux ordres, l'Empereur supporte difficilement tous ces pourparlers diplomatiques. Du camp de Boulogne, il le fait savoir au ministre : « Plus je réfléchis à la situation de l'Europe, plus je vois qu'il est

(1) M. Maillardoz et le général Vial, respectivement délégué de la Diète helvétique à Paris et ministre de France près la République helvétique.

urgent de prendre un parti décisif. Je n'ai, en réalité, rien à attendre de l'explication de l'Autriche. Elle répondra par de belles phrases et gagnera du temps, afin que je ne puisse rien faire cet hiver (1). » Assez de tergiversations, l'heure est aux actes. Toutefois, il est indispensable de neutraliser la Prusse et d'avoir, de ce côté-là, les mains libres.

A LA VEILLE DE LA GUERRE CONTRE L'AUTRICHE

« Paris, 4 fructidor, an XIII (22 août 1805).

« Sire,

« Je m'empresse de mettre sous les yeux de V. M. la lettre que je reçois à l'instant de M. Laforest ; je dois lui avouer que, depuis longtemps, je n'en ai reçu aucune qui m'ait fait autant de plaisir. Pour cette fois l'ascendant du génie de V. M. a vaincu l'inertie et la pusillanimité d'un Cabinet qui, depuis Frédéric II, se laisse toujours enchaîner par les circonstances. Voilà un premier essor qui rend la Prusse complètement française. V. M. retrouvera dans le mémoire de M. Laforest toute la dépêche qu'elle m'avait ordonné de lui écrire ; il y a ajouté seulement la réfutation de quelques objections que M. de Hardenberg lui avait fait sentir.

« La note verbale que M. de Hardenberg lui a communiquée et qui est jointe à la lettre de M. Laforest annonce l'acquiescement de la Prusse. Elle consent à recevoir le Hanovre en toute propriété, à garantir le *status presens* de l'Italie, et à faire cause commune avec la France (2). Je viens de rédiger un projet de traité sur les bases de la négociation au point où elle en est aujourd'hui. J'ai dû laisser en réserve tout ce qui regarde le concert des opérations militaires d'attaques et de défenses, qui doivent être l'objet de la convention accessoire mais simultanée. V. M. seule connaît sur ce point ce qu'elle doit attendre de la Prusse et ce qu'elle veut lui donner. Je supplie V. M. de remarquer que l'article 6 est incomplet, attendu que la date et la période de temps pour l'évacuation et le retour des troupes ne sont pas exprimés.

(1) *Corresp. générale*, n° 9.117.

(2) Napoléon avait offert le Hanovre à la Prusse à titre définitif en cas d'alliance, « en dépôt », si la Prusse maintenait une neutralité amicale (M. Dunan, *op. cit.*, 188).

« La faiblesse du roi de Prusse fait désirer vivement à MM. de Hardenberg et Laforest une réponse prompte. Ils savent que ce prince, une fois engagé par sa signature, sera irrévocablement lié par sa conscience. Ce n'est que d'aujourd'hui que ce prince reçoit une première atteinte d'ambition : aussi cherche-t-il à jeter autant qu'il peut des couleurs généreuses pour l'Allemagne sur une détermination intéressée. Lorsque l'affaire commencera à transpirer, il faut s'attendre à de l'éclat, mais ce sera une agitation vaine : la surprise produira bientôt un grand abattement. Ce qu'il y a de sûr, c'est que V. M. devient plus empereur d'Allemagne que l'empereur François, à qui il ne reste plus d'influence sur les Electeurs et qui ne sera plus le maître véritable, hors des domaines de sa Maison, que des votes virils catholiques (*sic*) et de l'ordre équestre d'Allemagne.

« Les ordres de V. M. relativement au renfort de troupes qu'elle envoie à Naples ont été exécutés hier (1). Le général Vial est parti ce matin pour la Suisse.

« A l'époque de l'établissement du gouvernement actuel du Valais, j'ai eu l'ordre de V. M. de négocier avec lui pour la levée d'un corps de valaisiens. On n'a jamais pu conclure, parce que V. M. ne voulait pas souffrir le mélange de recrues étrangères au Valais et que le Valais ne pouvait fournir que 400 hommes. Depuis, V. M. a donné directement des ordres au ministre de la Guerre sur ce même objet. Le ministre de la Guerre m'a demandé les conventions faites entre l'Espagne et le Valais pour la levée des corps valaisiens au service de l'Espagne ; j'ai transmis cette convention au ministre. D'après les ordres nouveaux de V. M., j'écris au Grand Bailli de Valais pour tâcher de terminer quelque chose avec lui, mais je crains toujours qu'il ne puisse pas donner plus de 400 hommes.

« J'aurai l'honneur d'envoyer à V. M. par le premier courrier une liste exacte de tous les princes pensionnés sur la rive droite, depuis le Danube jusqu'au Tyrol. Je suis en état de dire aujourd'hui, d'une manière positive à V. M., ce que peuvent mettre sur pied les Electeurs qui formeront à la suite du traité avec la Prusse la fédération franco-germanique. La Bavière peut fournir aisément 30.000 hommes ; elle en a aujourd'hui 26 à 28. Wurtemberg et Bade peuvent fournir 20.000 hommes à eux deux.

---

(1) Cf. lettre de l'Empereur, du 19 août 1805 au prince Eugène, n° 9.095 de la *Corresp générale*.

M. Cetto (1) pense qu'on pourrait porter ce nombre à 25.000. Hesse-Cassel a 35.000 hommes disponibles. La Saxe en a 40.000, Hesse-Darmstadt, Brunswick, etc, donne une armée électorale de plus de 130.000 hommes, ce qui joint aux 250.000 de la Prusse fortifie le système militaire de V. M. d'une armée fédérale de 390.000 hommes.

« J'ai l'honneur de soumettre à V. M. deux lettres de Cassel. La seconde apparition de M. Taylor a été suivie de son départ définitif et de celui de son secrétaire de légation (2). M. Bignon n'avait pu encore recevoir la dernière lettre dans laquelle je lui prescrivis de sortir de Cassel si M. Taylor y revient. D'après l'extrême disposition qu'il montre de se retirer, et dont le départ même de M. Taylor ne l'a pas guéri, je ne serais pas étonné que ma dernière lettre ne l'ait déterminé à revenir. Je joins dans ce portefeuille les deux circulaires que V. M. m'a fait l'honneur de me demander.

CH. MAURICE TALLEYRAND. »

« P. S. — Je ne sais où M. de La Rochefoucauld a pris ce qu'il me fait dire de mes dépêches et qu'il appelle d'abord mon idée, et ensuite la sienne. Et cette idée, c'est que les troupes françaises et autrichiennes restent dans l'état où elles sont : elle est bien à lui toute entière, et elle vient probablement de la même source que celle qui termine sa lettre, *que la guerre continentale doit inévitablement éloigner l'époque de la paix*. Les renseignements qu'il donne aujourd'hui sont en pleine contradiction : car dans deux lettres de la même date il assure que l'Autriche ne veut pas faire la guerre et qu'elle va la commencer. Il me semble que la position est trop forte pour lui (3).

C. M. T. »

Le 6<sup>e</sup> fructidor, an XIII (24 août), tandis que Napoléon, du camp de Boulogne, instruisait Talleyrand des détails de la négociation secrète que Duroc, parti subrepticement pour Berlin, allait y entamer avec la Prusse et

(1) Le baron Antoine de Cetto, représentant à Paris de l'Electeur de Bavière et qui avec Montgelas, fut l'instigateur de l'alliance française en Bavière.

(2) Taylor, ministre d'Angleterre à Cassel, après son départ de cette ville, se retira à Fribourg. Bignon était alors notre Chargé d'affaire auprès de l'Electeur de Hesse-Cassel.

(3) Ce *post-scriptum*, assez malveillant pour notre ambassadeur à Vienne, provoqua de la part de l'Empereur une réaction fort vive : « La lettre de M. de la Rochefoucauld n'a pas le sens commun ; faites lui connaître mon mécontentement ; il doit mûrir ses dépêches et ne pas se mêler de vouloir mener le Cabinet » (Corresp. générale n° 9.125).

réclamait son ministre à Boulogne, ce dernier expédiait de Paris la dépêche suivante :

« Sire,

« Je reçois la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire ; les ordres qu'elle veut bien me donner sont exécutés. Je m'empresse de lui soumettre le projet de note qu'elle désire qui soit adressée à la Diète de Ratisbonne. J'ai expédié un courrier à M. de La Rochefoucauld pour le prévenir que, s'il entrait un soldat autrichien en Bavière, il devait demander ses passeports et partir.

« Dans ce moment V. M. a sous les yeux le projet de traité rédigé sur les bases de la première discussion qui a eu lieu à Berlin. Je la prie d'observer que la question de la garantie de la Suisse et de la Hollande n'est qu'accessoire, conditionnelle et indéterminée. L'article réserve à V. M. toutes les facultés qu'elle désire conserver sur ces deux points, et les cas de l'éventualité y sont les mêmes que ceux que V. M. indique dans sa lettre. Je n'ai pas pensé qu'ils dussent être exprimés d'une manière plus claire relativement à la Hollande, parce que de tous les changements possibles aucun ne pourrait être plus désagréable à la Prusse ; la seule idée est capable de l'effrayer au dernier degré. Quant à la Suisse, son organisation actuelle tient à l'acte de médiation dont le nom est consacré en Europe et vient d'être fort respecté à la dernière Diète. Dans le projet, il ne l'est pas et il ne peut être question du roi de Sardaigne.

« Dans le moment même, ma lettre vient d'être interrompue par une visite de M. de Lucchesini, qui reçoit un courrier de sa Cour. Le Cabinet de Berlin croit que la Russie va tenter un débarquement sur la Poméranie suédoise ; le roi vient de donner des ordres pour que des troupes mobiles qui sont placées à proximité se portent sur la frontière, et tout est préparé pour s'opposer au débarquement des Russes. Les lettres de Munich et de Salzbourg font suite aux renseignements antérieurs sur les préparatifs de l'Autriche : l'opinion de la guerre continentale se généralise.

« J'ai eu avec le prince électoral de Wurtemberg une première conversation sur ses vues personnelles. Il s'est ouvert avec moi de la manière la plus complète et avec l'accent de l'affection et du dévouement qu'il professe pour V. M. Sa plus vive ambition, et il en a beaucoup, est d'engager sa vie, sa fortune et sa destinée à la

suite des armées françaises et sous la protection de V. M. Il désirerait la servir immédiatement. La seule observation qu'il m'ait faite est que son grade à Vienne était celui de général-major qui correspond à celui de général de brigade. Il m'a prié de rappeler à V. M. le désir qu'il a eu l'honneur de lui exprimer d'être compris dans la nomination de vendémiaire prochain pour le grand cordon de la Légion d'honneur. Je suis assuré que ce jeune prince sent très bien ce qu'il peut devenir avec les bontés de V. M., et alors il n'y a point de suite d'efforts dont il ne soit capable pour remplir sa destinée : en tout il annonce beaucoup de caractère.

« J'ai bien eu besoin, depuis le départ de V. M., d'être occupé aussi constamment que je l'ai été et d'aussi grandes affaires pour supporter mon éloignement des lieux où elle se trouve et où elle peut, d'un instant à l'autre, prendre une détermination décisive. Je pressens que toutes les délibérations approchent bien de leur terme ; alors je supplie V. M. de vouloir bien se rappeler la promesse qu'elle a bien voulu me faire. »

M. de Talleyrand avait en effet réclamé à Napoléon, comme une faveur, de l'accompagner dans la campagne qui allait s'ouvrir, et l'Empereur le lui avait promis. « Demain, mardi, mandait-il, le 26 août, je partirai pour me rendre auprès de V. M. (1) ». L'Empereur, qui a séjourné à Saint-Cloud depuis le mercredi 4 septembre, quitte cette dernière résidence, le 24 au petit matin. Il part rejoindre la Grande Armée à Strasbourg. En cours de route il envoie à Talleyrand ce billet :

« Epernay, 2 vendémiaire, an XIV (24 septembre 1805). (2)

« Monsieur Talleyrand, je rencontre en route un courrier de M. de La Rochefoucauld avec un courrier allemand qui ne m'apprend rien, sinon que les Autrichiens ne sont pas encore à Ulm. Il me semble que M. de La Rochefoucauld, puisqu'il m'envoyait un courrier, aurait pu entrer dans plus de détails. Il me semble que si M. de Cobentzl a l'ordre de demander ses passeports, il faut seulement, en les lui donnant, s'entendre pour l'échange aux avant-postes. Il faut donc que M. de Cobentzl ne quitte Strasbourg que M. de La Rochefoucauld n'ait passé les avant-postes ennemis. Sur ce, etc.

NAPOLÉON. »

(1) Pierre Bertrand, *op. cit.* 433.

(2) Aucun message publié dans la *Corresp. générale* ou ses suppléments ne porte ce lieu d'envoi.



*P. S.* — Vous pouvez signer une convention avec M. de Cobentzl, par laquelle tous les papiers de chancellerie et autres seraient renvoyés de part et d'autre en règle.

Du quartier impérial de Ludwigsburg, où S. M. est logée dans le palais de l'Electeur, elle dicte, le 3 octobre, une quantité de lettres. Parmi les onze qui figurent, sous cette date, dans la *Correspondance générale*, une fut adressée à Talleyrand, à 4 heures du soir. Mais il en est une autre que l'Empereur laissa sur son bureau, à l'adresse du ministre, sans l'avoir signée. Clarke s'empessa de l'acheminer en y ajoutant cette note, qui la certifie : « S. M. l'Empereur est sorti sans signer la présente que j'envoie à S. E. M. de Talleyrand, comme simple avis, afin de ne pas retarder le courrier. Mille respects.

CLARKE. »

« De Louisbourg (*sic*), le 11 vendémiaire, an XIV (3 oct. 1805).

« Monsieur Talleyrand, je vous envoie ci-joint une lettre de M. Otto (1). Je lui ait fait répondre par le ministre de la Guerre qu'il eut à annoncer au maréchal Bernadotte que je me suis proposé d'agir comme si la dernière ligne de neutralité existait. D'ailleurs les troupes bavaroises ont déjà, pour exécuter leur retraite, traversé les possessions prussiennes en Franconie, et un corps d'Autrichiens qui s'est montré sur la Rednitz en a usé de la même manière. Le maréchal Bernadotte les traversera à son tour le plus rapidement possible et sans y séjourner. Sur ce... etc. »

« De Luisbourg, le 13 vendémiaire, an XIV (5 octobre 1805).

« Monsieur Talleyrand, je monte en voiture pour me rendre à Nordlingen et me trouver au centre de mon armée. L'ennemi paraît excessivement déconcerté. Cependant il paraît que 22.000 Russes sont arrivés à Vienne. Je viens d'approuver le traité conclu avec l'Electeur de Wurtemberg, faites-le ratifier en règle et expédiez-le pour l'échanger. M. Didelot (2) vous aura écrit en détail tout ce qui s'est passé ici ; vous pourrez en tirer quelques articles pour les journaux. Sur ce... etc

(*A suivre.*)

NAPOLÉON. »

(1) Louis-Guillaume Otto, notre ministre à Munich, détermina la Bavière à l'alliance avec la France. Sur sa carrière, voyez Marcel Dunan, *op. cit.* 61.

(2) Didelot était ministre plénipotentiaire à Stuttgart.

---

## LE PORTEFEUILLE DE TALLEYRAND

### III

# AUSTERLITZ

#### TALLEYRAND A STRASBOURG

Napoléon avait quitté Strasbourg pour entrer en Allemagne. Talleyrand y était resté, brûlant du désir de rejoindre l'Empereur. « Lorsque V. M. quitta Strasbourg, écrit-il le 17 octobre, une seule chose tempérait mes regrets, c'était la certitude qu'Elle marchait à la victoire. » Il se permettait cependant de recommander au souverain la modération dans cette victoire. Dans la lettre suivante, il fait un tour d'horizon diplomatique de l'Europe.

« Strasbourg, 26 vendémiaire, an XIV (18 oct. 1805).

« Sire, n'osant hasarder les dépêches que je reçois sur une route que l'on dit battue par les patrouilles et les détachements de l'ennemi, je me borne à rendre compte à V. M. des faits qu'elles annoncent et des renseignements qu'elles contiennent.

« M. d'Haugwitz, arrivé le 6 vendémiaire à Vienne, a pris le 14, son audience de congé (1). Quelles explications a-t-il données ou demandées ? Quelles déclarations a-t-il reçues ou faites ? M. de Larochevoucauld, dans l'état d'isolement absolu où il se trouve, n'a pu le savoir, et nous ne l'apprendrons que par la voie de Berlin.

« Le feld-maréchal prince de Wurtemberg, frère de l'Electeur,

---

(1) Le comte d'Haugwitz, ministre de Prusse à Vienne et rival d'Hardenberg, était partisan déclaré de l'alliance avec la France.

doit former en Bohême une armée de réserve dont il aura le commandement. Le 15 vendémiaire, il n'était pas encore question de l'entrée dans les Etats autrichiens de la seconde colonne russe commandée par le général Michelson (1). L'empereur d'Allemagne, après la tenue de la diète de Hongrie, doit se rendre à Radom, petite ville de la Galicie occidentale, pour y recevoir l'empereur Alexandre. On disait à Vienne que le roi de Prusse y viendrait de son côté et que l'entrevue des trois monarques aurait lieu le 24 octobre (2). L'opinion publique était que l'archiduc Charles, dont les sentiments ne s'accordent pas avec ceux du cabinet autrichien, serait remplacé par l'archiduc Jean dans le commandement de l'armée d'Italie. Telles sont, en substance, les nouvelles mandées par M. de Larochefoucauld. Il m'a adressé un état général des forces de l'empire russe, je le joins à cette lettre. Il peut servir d'objet de comparaison avec ceux qui ont été envoyés d'ailleurs. Un particulier, nommé Janet, qui était établi à Moscou et qui a reçu l'ordre de sortir de Russie, passant à Francfort, dit à M. Hirsinger, qu'il avait rencontré en Pologne la division russe aux ordres du général Michelson. Elle était exténuée de fatigue et de faim, aucun magasin n'avait été préparé sur son passage. Des officiers, depuis l'enseigne jusqu'au lieutenant-colonel, étaient obligés de faire la route à pied. Tous murmuraient et montraient du mécontentement. M. Flury, revenant de Jassy, a traversé à petites journées les Etats héréditaires. Tout l'intérieur est dégarni de troupes ; toutes les forces de la monarchie sont aux frontières. La pénurie est partout et le découragement dans toutes les opinions. On peut en juger par la prière qu'ont faite à M. Flury un grand nombre de gentilshommes, barons et comtes, de s'intéresser à leurs enfants, lesquels seraient prisonniers en France. Partout il a trouvé une admiration profonde pour V. M. dont on a les images dans toutes les maisons ; nulle affection pour le Gouvernement autrichien, et, ce qui est pire, nulle estime. A une poste de Linz, M. Flury a rencontré plusieurs corps de la première division russe. Un seul de ces corps lui a paru en bon état, les autres étaient délabrés et harassés.

« M. Durant mande de Dresde que l'armée russe dans les Iles Ioniennes a été augmentée de 5.000 hommes, que 1.400

(1) Il prit part à la guerre de 1807, mais fut relevé de son commandement par le général Kaurring.

(2) Sur la réception de l'empereur Alexandre à Berlin et le traité de Potsdam, cf. Bignon, *Histoire de France* (Bruxelles, 1836), I, chap. III.

vont y être envoyés de Sébastopol, avec une flotte de huit vaisseaux, quatre frégates et cinquante-huit chaloupes canonnières ; — que le régiment de Gemmingen, le seul qui restât en Bohême, en est parti le 16 septembre avec un train considérable d'artillerie et s'est dirigé vers Straubin, et qu'il n'y a plus en Bohême que quatorze bataillons et quatre escadrons de réserve ; — enfin que l'expédition secrète des Anglais est, selon le bruit commun, destinée contre le Hanovre. Cette dernière nouvelle est confirmée par une lettre de M. Lachevardière annonçant que 8.000 Russes ont débarqué dans l'île de Rugen, où, réunis à 6.000 Suédois, ils attendent qu'une autre Puissance soit prête à agir directement et de concert avec eux. — La ville de Nuremberg, sommée par le lieutenant général bavarois baron de Wrède de faire diverses fournitures pour la division aux ordres du maréchal Bernadotte, prie V. M., par la lettre que j'ai l'honneur de lui adresser, de la maintenir dans la jouissance de la neutralité que lui assurent le traité de Lunéville et le recès de l'Empire. M. Bacher annonce que les habitants de Nuremberg ont facilité la subsistance de la division et n'ont rien négligé pour se rendre agréable à V. M. — M. Vigoureux écrit de Corfou que les Russes et les Anglais paraissent être toujours dans l'intention d'opérer un débarquement en Italie. Mais il ne croit point qu'ils puissent disposer pour cette expédition de 20.000 hommes, en y comprenant les 6.000 Albains qu'ils comptent prendre à leur service. Un bey de Mayna est entré au service de la Russie et se rend à Zante avec cent hommes qui composent ses forces.

« L'Autriche, ayant promis de reconnaître la neutralité de la Suisse si V. M. la reconnaissait elle-même et sachant que sa déclaration a été mise officiellement sous les yeux de V. M. à Strasbourg, demande que la Confédération lui fasse connaître les intentions de la France, pour qu'il n'existe plus d'incertitude sur un point aussi important. M. le Landaman, pressé par les demandes de l'Autriche, presse à son tour le ministre de V. M. qui sollicite avec instance des ordres. Je prie V. M. de me faire connaître ceux que je dois lui transmettre.

« M. Taylor a reparu à Cassel, et non seulement il y a reparu, mais il y réside, et y est revenu comme ministre du roi d'Angleterre. Le voisinage de l'armée de Hanovre avait effrayé l'Electeur, il avait accédé aux demandes de la France ; l'armée d'Hanovre s'éloignant, la frayeur a cessé ; il est revenu à son caractère naturel.

Il s'appuie d'ailleurs sur les conseils qu'il dit avoir reçus de la Cour de Berlin. M. Bignon avait l'ordre de quitter Cassel dans la supposition du retour de M. Taylor. Il a cru que, s'il le quittait, le passage promis par l'Electeur pour le reste de l'armée de Hanovre serait refusé. Il est donc resté pour assurer ce passage. Je n'ai pas cru devoir ni l'approuver ni le blâmer avant d'avoir reçu les ordres de V. M. ne connaissant pas ce qui a pu être ordonné par le ministre de la Guerre pour ce qui reste de troupes dans le pays d'Hanovre.

« Un extrait ci-joint des lettres reçues de Constantinople fera connaître à V. M. que le crédit des Russes diminue et que le courage de la Porte Ottomane commence à paraître. MM. Jaubert et Romieu doivent maintenant être arrivés par des routes différentes à leur destination. »

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

Le 20 octobre, deux jours après la publication du sixième *Bulletin de la Grande Armée*, qui proclamait la capitulation d'Ulm, Talleyrand écrivait :

« Strasbourg, 28 vendémiaire, an XIV.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à V. M. que je viens à l'instant de recevoir le traité de neutralité conclu avec la Cour de Naples et dont les ratifications ont été échangées le 16 vendémiaire. Il n'y a été fait aucun changement, et la Cour de Naples a ratifié sans restrictions.

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

La nouvelle de la défaite totale du feld-maréchal Mack obligé de mettre bas les armes dans Ulm fut reçue avec transport à Strasbourg, d'où Talleyrand s'empressa de féliciter le vainqueur.

« Strasbourg, 29 vendémiaire, an XIV (21 oct. 1805).

« Sire, Les nouvelles reçues aujourd'hui de V. M. ont fait succéder la joie la plus vive à l'impatience extrême que nous avions de les apprendre. Le courrier qui les a apportées m'a remis la lettre dont V. M. m'a honoré en date du 25 (1). Celle que

(1) Vendémiaire. On trouvera cette lettre de l'Empereur dans la *Correspondance générale*, n° 9385.

j'avais l'honneur d'écrire à V. M. ce jour-là même lui prouvera combien j'étais certain de ses succès (1). Cependant ils me transportent comme s'ils étaient inopinés. C'est que tel est le caractère des conceptions du génie, que les résultats en peuvent être prévus, sans que l'admiration en soit affaiblie. J'attends avec une impatience extrême la lettre que V. M. veut bien m'annoncer, dans laquelle elle m'appellera auprès d'elle. Je la supplie de lire toute entière ma grande lettre du 25 que je n'ose pas dire être de trente pages.

« V. M. trouvera dans les papiers que je lui envoie des renseignements nombreux mais discordants sur le nombre, la marche et les mouvements des Russes (2). Une dépêche de M. Bourrienne, qui annonçait à V. M. leur débarquement à l'île de Rugen, a été interceptée ; on l'avait envoyée directement ; elle n'avait point passé par ici. C'est par Francfort que j'ai appris que le courrier qui en était porteur, avait été arrêté. Le maréchal Lefèbvre, de son côté, a arrêté un courrier autrichien ; il a dû adresser à V. M. toutes les dépêches dont il était porteur.

« J'envoie toutes les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui, jusqu'à la date du 27 (vendémiaire) à tous les agents de V. M. Je les envoie surtout à Berlin par courrier ; elles y produiront probablement un changement de dispositions, en changeant les motifs de crainte.

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

On a parfois accusé le ministre des Relations extérieures de nonchalance dans l'exercice de ses fonctions. Or, en sus du précédent mémoire de trente pages auquel il vient de faire allusion, il écrit encore le même jour :

« Strasbourg, 29 vendémiaire, an XIV.

« Sire,

« L'importance des dépêches que je reçois de Berlin et qui, écrites les 20, 21, 22 et 23 vendémiaire, m'arrivent toutes en même temps, est si grande que je ne puis différer un seul moment d'adresser à V. M. les dépêches elles-mêmes qui forment un paquet

(1) Cette lettre, qui est un monument d'intelligence et de clairvoyance, a été publiée *in extenso* par Pierre Bertrand, pp. 156-174.

(2) Parmi ces papiers figuraient certainement une lettre chiffrée de Durant envoyée de Dresde le 13 octobre et un Bulletin, de même date, où tous les mouvements des troupes annoncés étaient spécifiés.

très volumineux et un extrait fidèle, pour la plus grande commodité de V. M., de ce qu'elles contiennent.

« Des lettres que M. le Grand Maréchal (1) et M. Laforest m'ont écrites le 17, j'ignore par quelle voie, ne m'étant point parvenues, je ne sais point quel jour on apprit à Berlin le passage de la division gallo-bavaroise par le pays d'Anspach. Mais l'effet de cette nouvelle fut si violent que la guerre parut inévitable et que le change entre Berlin et Paris est tombé de 79 à 64.

« M. le Grand Maréchal et M. Laforest s'empressèrent d'adresser à M. de Hardenberg les explications inofficielles qui se présentèrent à leur esprit dans le premier moment ; bientôt après, suivant la lettre que je leur avait écrite par ordre de V. M., ils firent usage dans une note officielle des arguments que V. M. avait bien voulu m'indiquer elle-même. Mais ils essayèrent inutilement d'obtenir une entrevue avec M. de Hardenberg, celui-ci s'excusant sur ce qu'il n'avait point reçu les ordres du roi. Cependant ils apprirent, le 18 au matin, que, dans un Conseil tenu la veille, la lecture de leurs observations avait contribué à adoucir les esprits déjà revenus de leur première chaleur, et qu'il avait été résolu :

« 1<sup>o</sup> Que la Prusse ne devait pas, sans y être inévitablement forcée, sacrifier à des intérêts ou à des ressentiments momentanés les raisons d'Etat qui la lient et la lieront de plus en plus avec la France ;

« 2<sup>o</sup> Que la Prusse devait faire les derniers efforts pour conserver sa neutralité, puisque tel était le bon plaisir du roi, et ménager à S. M. prussienne le rôle qu'elle ambitionne : celui de médiateur entre la France et les coalisés ;

« 3<sup>o</sup> Que la Prusse devait raison à l'Autriche et à la Russie des avantages que la France avait pris sur ces deux Puissances en traversant les Etats du roi en Franconie ; qu'il fallait l'offrir de manière à ne leur donner que des avantages illusoires, mais d'assez bonne grâce pour regagner leur confiance et avec l'air de les venger de l'affaire d'Anspach.

« C'est probablement en conséquence de ces résolutions que, le 18, le roi dit au prince Dolgorouki qui prenait congé de lui, que les Français ayant usé de son territoire en Franconie, il laissait

(1) Duroc avait été envoyé en mission extraordinaire auprès de la Cour de Prusse, mission sur laquelle l'auteur des *Mémoires* porte un jugement sévère (I, 294), tandis que l'épistolier feignait d'en attendre beaucoup de bien (lettre du 26 août, publiée par Bertrand, p. 132).

l'empereur Alexandre maître d'en user ailleurs de son côté. Cependant le roi qui a décliné l'entrevue proposée par l'empereur Alexandre, sous le prétexte des embarras que lui donne la violation de son pays en Franconie, a fait partir le général Kalkreuth porteur de ses excuses et chargé en même temps de modifier et de restreindre, par des déclarations positives et par des explications la concession illimitée que le roi avait paru faire en parlant au prince Dolgorouki. Le général Kalkreuth doit déclarer que, quant au Hanovre, le roi veut l'occuper lui-même au nom de l'Électeur, s'en rapportant à ce qui sera décidé sur le sort de cet électorat lors de la paix. Il proposera une convention par laquelle la Russie s'en rapporterait aux mesures conservatoires de la Prusse. Ainsi l'entrée du nord de l'Allemagne sera fermée aux Russes, la Prusse méridionale et la Silésie leur seront toutes ouvertes, et l'on se flatte à Berlin qu'ils sont maintenant trop avancés vers le sud pour trouver beaucoup d'avantages à passer par les États du roi.

« Le 22 vendémiaire, M. le Grand Maréchal et M. Laforest conjointement reçurent une note de M. de Hardenberg. Dans cette note, le Cabinet de Berlin se plaint amèrement de ce qu'il nomme les violences commises par les armées françaises dans les provinces du roi (on reproche particulièrement aux Bavaois des pillages de greniers et de caisses publiques) et des arguments employés pour les justifier. Il rappelle les sacrifices qu'il prétend que la Prusse a faits pour la France et tous les avantages que procurait à la France une neutralité que le roi s'est obstiné à conserver, au risque de compromettre ses plus hauts intérêts. Il disculpe les Autrichiens de l'imputation d'avoir violé le territoire prussien et, faisant contraster leur conduite avec celle des armées françaises, il continue en ces termes : « Le roi eut pu tirer de ce contraste des conclusions plus graves sur les intentions de l'Empereur. Il se borne à penser que S. M. Impériale a eu du moins des raisons d'envisager les engagements qui ont subsisté entre elle et la Prusse comme n'ayant plus de prix à ses yeux dans les circonstances actuelles, et lui-même par conséquent, à la veille peut-être de tout sacrifier au respect de ses promesses, il se considère comme libre de toute obligation antérieure au moment présent. Rendu ainsi à cet état de choses où l'on n'a plus d'autres devoirs que ceux de sa propre sûreté et de la justice universelle, le roi ne prouvera pas moins que les mêmes principes l'animent toujours. Voir l'Europe partager la paix qu'il désire conserver à



ses peuples, tel sera son unique vœu. Contribuer de tous ses moyens à l'y ramener sur un pied stable et consacrer à ce grand ouvrage sa médiation active et ses soins assidus, tel sera son premier devoir. Mais entravé de tous les côtés dans ses intentions généreuses, le roi ne peut plus s'en rapporter qu'à lui-même du soin de veiller à la sûreté de ses peuples. Sans obligations désormais, mais aussi sans garanties, il se croit contraint de faire prendre à ses armées les positions qui deviennent indispensables pour la défense de l'Etat.

« Le lendemain 23, M. le Grand Maréchal et M. Laforest eurent une conférence avec M. de Hardenberg. Ils évitèrent toute discussion sur les plaintes contenues dans la note de la veille ; mais comme les déclarations qui la terminent, conçues en termes très vagues, ne pouvaient être entendues sans explications, ils demandèrent d'abord si parmi les obligations dont le roi se croyait libre, il fallait comprendre celles qui résultent des traités de 1796 et de 1802. A quoi M. de Hardenberg répondit négativement, ajoutant qu'il ne s'agissait que des engagements pris par voie ministérielle depuis le renouvellement de la guerre avec l'Angleterre, tels que les facilités accordées à la France pour le passage de ses troupes qui se rendaient dans le pays de Hanovre, et les promesses faites par la Prusse de ne donner passage sur son territoire à aucune troupe d'une puissance en guerre avec la France.

« M. de Hardenberg ne put ou ne voulut pas dire ce que le roi se proposait de faire pour conserver la paix à ses peuples et la rendre à l'Europe en y employant sa *médiation active*. Mais interrogé sur les positions que le roi jugeait indispensable de faire prendre à ses troupes, il n'hésita point à déclarer que l'intention du roi était d'occuper l'Electorat d'Hanovre et que ses troupes rassemblées sur les frontières de cet Electorat étaient prêtes à y entrer.

« De là naissent naturellement une foule de questions : le Hanovre n'était-il pas une conquête de la France, et, comme telle, sa propriété ? L'occupation forcée de ce pays par la Prusse n'était-elle pas une véritable hostilité ? Si l'Empereur voulait conserver ce pays et se chargeait de le défendre, la Prusse pouvait-elle lui en ôter le droit ? S'il consentait à le remettre à la Prusse, soit en dépôt, soit purement et simplement, ne fallait-il pas attendre son consentement ? Les troupes françaises qui l'occupaient encore, pouvaient-elles ne pas opposer la force à la force ? L'honneur

ne leur en fait-il pas une loi ? Et l'état de guerre entre les deux Etats, n'en ferait-il pas une conséquence inévitable ?

« A toutes ces questions, M. de Hardenberg n'a répondu rien de positif, sinon que les ordres du roi avaient été dictés par l'urgence et ne comportaient pas de délai. Il a parlé de convention qui pourrait être faite en vertu de laquelle les Français occuperaient le Midi de l'Electorat et les Prussiens les parties exposées à l'invasion, en attendant que l'on connut la volonté de l'Empereur, et, prenant du reste *ad referendum* les questions qui lui avaient été faites, il a invité M. le Grand Maréchal à retarder d'un jour le départ de son courrier.

« Tel était, le 23, l'état des choses. Le roi de Prusse était déterminé à faire occuper le Hanovre. Son intention paraît être d'empêcher dans le nord de l'Allemagne une irruption des Anglais, des Suédois et des Russes, et sous ce point de vue il sert les intérêts de la France. Mais occuper le Hanovre sans le consentement préalable de V. M., n'est-ce pas évidemment blesser la neutralité derrière laquelle on se place ?

« Je n'ose me permettre d'avoir une opinion, sachant bien que la détermination que V. M. jugera convenable de prendre sera la plus conforme à ses véritables intérêts. D'après les lettres que je reçois de Wurtzbourg, l'Electeur de Bavière, comme S. M. le verra par les lettres ci-jointes, ne redoute rien tant qu'une rupture avec la Prusse qui entraînerait avec elle la Hesse et la Saxe.

« CH. MAURICE TALLEYRAND, 29 au soir. »

Le moment approche où le désir de M. de Talleyrand de rejoindre l'Empereur va être comblé. Trois jours avant d'entrer dans Munich pavoisé et illuminé, ce dernier lui adresse ce billet :

« De mon camp impérial d'Augsbourg,  
« ce 1<sup>er</sup> brumaire, an XIV (23 octobre 1805).

« Monsieur Talleyrand, rendez-vous à Stuttgart ; passez-y une demi-journée pour y voir l'Electeur. De là, rendez-vous en droite ligne à Augsbourg en passant par Heilbronn. MM. Talleyrand et Brigode peuvent également partir pour venir me rejoindre (1). Sur ce..., etc.

« NAPOLÉON. »

(1) Le comte Auguste de Talleyrand et le comte de Brigode étaient chambellans de Napoléon.

## UN DIPLOMATE ERRANT

Talleyrand, appelé à suivre son maître dans ses triomphales étapes vers Vienne, va mener désormais une existence errante. L'Empereur quitte Munich le 28 octobre, et par Hohenlinden gagne Haag, près Wels, d'où il donne ordre à son secrétaire Méneval d'expédier à Talleyrand ces quelques lignes. Elles ont beau porter la signature de Méneval, elles ne s'en réfèrent pas moins à une préoccupation qui s'est fait jour, la veille, dans l'esprit de Napoléon écrivant au prince Joseph : « Mon frère, je pense qu'il est assez convenable de ne rien mettre dans *le Moniteur* des bruits que l'on répand. A mesure que je m'éloigne, on en répandra de faux qu'on sera obligé de démentir. Il faut donc laisser le temps aux nouvelles réelles d'arriver » (1).

« Haag, le 6 brumaire, an XIV (28 oct. 1805).

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer un Bulletin que l'Empereur désire que vous communiquiez à S. M. l'Impératrice et au prince Joseph, pour être imprimé dans *le Moniteur*; et au prince Eugène qui le communiquera au maréchal Masséna, en lui ajoutant que le maréchal Bernadotte couchera probablement demain soir à Salzbourg.

« Je prie V. E. d'agréer l'hommage de mon respectueux attachement.

« MÉNEVAL. »

En réponse à une lettre que l'Empereur a dictée pour lui, de Haag, le 11 novembre, Talleyrand écrit :

« Munich, le 14 brumaire, an XIV (5 novembre).

« Sire,

« J'ai reçu les ordres que V. M. a bien voulu m'adresser de Haag. Depuis longtemps V. M. n'a point d'agent commercial en Suède ; il y a seulement un agent secret qui ne m'a écrit qu'une lettre et qui est probablement mort ou arrêté, ou au moins ses dépêches sont interceptées. Les commissaires de V. M. à Trieste et à Venise doivent se rendre à Milan lorsque M. de la Rochefoucauld quittera Vienne (2).

(1) Correspondance générale de Napoléon, n° 9431.

(2) Notre ambassadeur devait quitter Vienne une fois que Cobentzl serait parvenu à Strasbourg, cela pour « échange ».

« Il est chargé de demander des passeports pour eux quand il recevra les siens ; ils n'auraient pas été libres de partir plus tôt. Je leur fais connaître les intentions de V. M.

« Le ministre de la Marine employait encore M. Lesseps (1) pour des fournitures de la Marine, lorsque je suis parti de Paris. Il avait des ordres anciens qui portaient que si on lui offrait des passeports, il en demandait en même temps pour les commissaires de V. M. qui sont sur la Mer Noire, et qu'ils se rendissent à Constantinople où ils doivent continuer de rester jusqu'à de nouveaux ordres. Je vais leur écrire conformément aux intentions de V. M.

« J'ai fait connaître au ministre de la Marine, pendant le séjour de V. M. à Munich, les intentions de V. M. relativement aux navires suédois, autrichiens et russes (2), et je lui ai indiqué pour les Suédois le 1<sup>er</sup> floréal dernier comme une époque à laquelle les démarches du roi de Suède étaient ouvertement hostiles.

« J'invite M. de Cobentzl à se rendre à Strasbourg, mais j'apprends par le bulletin ci-joint de M. Bacher que M. de Larochevoucauld est attendu d'un moment à l'autre à Ratisbonne, où son premier secrétaire l'a précédé. S'il en est ainsi, il n'y a plus lieu à échange des ambassadeurs. Les dépêches des ministres de V. M. prennent la route du Quartier général, celles qui m'arrivent ici, en petit nombre, sont tout à fait sans intérêt. Je n'en ai surtout aucune de Berlin, mais le Cabinet de Bavière en a reçu de son ministre, en date du 30 octobre, qui rendent compte de la situation des choses à cette époque.

« La visite, d'après ces dépêches, de l'empereur Alexandre, n'a été rien moins qu'agréable au roi qui avait tout fait pour éviter une entrevue. Une conférence a eu lieu, le 28 octobre, entre les deux monarques ; le prince Czartoriski, M. de Hardenberg et M. Lombard étaient présents (3).

« M. Lombard a parlé avec vigueur pour la paix, le roi a été du même sentiment. Le ministre Hardenberg a parlé dans le sens

(1) Lesseps, gendre de Ruffin, après avoir échappé au désastre de l'expédition Lapérouse, où il servait en qualité d'interprète pour le russe, avait été nommé, en 1792, consul général à Pétersbourg, poste qu'il occupa jusqu'en 1812.

(2) L'Empereur avait ordonné de leur courir sus.

(3) Le prince Adam Czartoriski, ministre des Affaires étrangères d'Alexandre. Jean-Guillaume Lombard, né à Berlin en 1767. Après Austerlitz, fut jeté en prison et perdit son poste. « Dites à M. Lombard, avait écrit l'Empereur à Duroc (*Correspondance générale* 9420) qu'il y a eu de la gloire à se mettre le premier contre moi, mais qu'il y a de la lâcheté à s'y mettre le dernier... »

contraire, il paraît tout à fait *gagné* : le mot gagné est souligné dans la dépêche. Le comte d'Haugwitz, le général Koekrits, aide de camp consulté, le général Knobelsdorff sont pour la paix. Le résultat de la conférence a été que le roi ne prendrait aucun engagement et attendrait la réponse de la France à la note remise à la Légation française à Berlin. V. M. se rappellera que, sans faire une réponse catégorique, j'ai par ses ordres écrit à M. de Laforest que pour répondre il fallait s'entendre et qu'il était impossible de comprendre ce que voulait la Prusse, que, du reste, tout pouvait être discuté, expliqué et arrangé si le roi envoyait près de V. M. une personne de confiance.

« L'Electeur de Bavière est toujours dans des dispositions excellentes ; il a donné aujourd'hui à dîner aux treize membres du Tribunal. Il se dispose à rappeler ici Madame l'Electrice et part lui-même avec le prince électoral qui arrive ce soir pour se rendre auprès de V. M. J'ai beaucoup parlé avec l'Electeur et plus encore avec son ministre des vues de V. M. pour séparer ce pays de la Confédération germanique ; il regarde cette intention de V. M. comme très salulaire au midi de l'Allemagne. Je prépare deux projets de traités et un projet de décret impérial qui, réunis, comprendront toutes les parties du plan que V. M. a bien voulu me communiquer. Aussitôt que ce travail sera fini, c'est-à-dire, d'ici à trois jours, j'aurai l'honneur de le lui adresser. Je serais plus heureux de pouvoir le lui remettre moi-même ; j'espère que le moment d'être appelé auprès de V. M. approche.

« TALLEYRAND. »

Tandis que Napoléon rencontre à Linz, le 7 novembre, l'Electeur de Bavière et le prince royal, dont Talleyrand lui a annoncé la visite, Talleyrand, demeuré à Munich, y apprend la défaite de Trafalgar, et le 12 novembre, à deux heures du matin, rédige en quatre lignes, ce billet qu'a publié Pierre Bertrand et qui est un chef-d'œuvre de tact : « J'éprouve une vive douleur en envoyant à V. M. les tristes nouvelles que je reçois de Cadix sur la situation de la flotte combinée : *le génie et la fortune étaient en Allemagne*. Je reçois dans le moment la lettre par laquelle vous me permettez, Sire, de me rendre auprès de V. M. Je partirai pour Molk dans la matinée. » Le 14 novembre, il est à Braunau, sur l'Inn.

« Braunau, 23 brumaire, an XIV (14 nov 1805).

« Sire,

« J'éprouve des embarras de chevaux bien pénibles, surtout parce qu'ils retardent le moment où j'arriverai près de V. M.

« Les nouvelles de la flotte ne sont que trop vraies. Onze vaisseaux français et sept espagnols ont à peine l'espoir de rentrer : la tempête a coulé bas deux bâtiments, on en aperçut d'autres démâtés, luttant contre la tempête et contre l'ennemi. Toutes ces nouvelles sont arrivées à Paris par des courriers de commerce. V. M. ne penserait-elle pas qu'en temps de guerre, il ne devrait y avoir d'autres courriers extraordinaires que ceux du Gouvernement. Il acquiescerait alors sur la manière de diriger l'opinion une première influence qu'il est obligé de laisser toute entière aux événements. Le Gouvernement pourrait avoir des courriers qui serviraient le commerce et qui seraient attachés aux divers ministères : ils ne remettraient les lettres qu'au moment où cela n'aurait point d'inconvénient.

« Il paraît qu'il n'y a point de faute de courage : mais nous n'avons pas encore eu le temps de devenir une première puissance maritime. Du reste, ce n'est pas là le principe vital de la France, c'est un organe accessoire : le principe vital est uniquement en V. M.

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

#### TALLEYRAND A VIENNE

Le désastre de Trafalgar poignait Talleyrand bien au-delà du degré que marque ici sa courtoisie, comme l'atteste sa confiance à d'Hauterive : « ce tableau déchire l'âme ». Il se demandait surtout jusqu'à quel point Trafalgar n'effaçait pas les lauriers d'Ulm et n'entraverait pas les opérations politiques en cours. De Vienne, où l'Empereur est entré le 14 novembre et qu'il retransverse le 16 pour aller coucher à Hollabrünn par un affreux temps de neige, Talleyrand date, trois jours plus tard, sa première dépêche. M. de Wintzingerode, aide de camp de l'Empereur de Russie, a, entre temps, proposé à Murat, aux avant-postes d'Hollabrünn une capitulation que l'Empereur rejette, vraisemblablement sous l'influence de Talleyrand qui, le 20 novembre, s'empresse de faire parvenir à son chef des renseignements sur la marche et la force des Russes :

« Vienne, le 29 brumaire, an XIV.

« Sire,

« J'ai l'honneur d'adresser à V. M. une lettre de Hambourg qui renferme quelques détails sur la marche des Russes. »

La lettre jointe à ce billet est signée de Bourrienne, notre chargé d'affaires à Hambourg.

« Hambourg, 14 brumaire.

« Monseigneur,

« Le roi de Suède est arrivé à Perth le 1<sup>er</sup> novembre ; il devait faire son entrée à Stralsund le 2. Les Russes sont toujours à Lüenbourg, mais rien n'est encore disposé pour le passage de l'Elbe. Les malles anglaises arriveront dorénavant à Cuxhaven, il nous en manquait cinq, trois sont arrivées hier, il manque encore celles du 18 et du 25 octobre. Je prie V. E., etc. — Il est *certain* que 80.000 Russes vont passer par Varsovie et dans les environs ; ils traverseront la Silésie. Des marchés se passent à Breslau pour leur nourriture. »

« Une aveugle fatalité pousse la Maison d'Autriche », écrivait à Talleyrand l'Empereur. Le 21 novembre, ce dernier est à Brünn. A deux lieues et demi de la ville, il observe et étudie un plateau, celui de Bosenitz, dont il aperçoit déjà le destin futur. « Etudiez bien ce terrain, dit-il à ses aides de camp, nous nous y battons. » C'est le futur champ de bataille d'Austerlitz. Talleyrand pressent aussi la gravité de l'heure. A sa lettre du 26 novembre, il joint trois longs projets pleins de fermanements territoriaux qu'annulera en partie la paix de Presbourg, mais dont subsistera la création des royaumes de Bavière et de Wurtemberg. L'éditeur des *Lettres de Talleyrand à Napoléon* fait état d'un message du 28 novembre, dont le début indique que Talleyrand écrivit deux lettres ce même jour. La première manque, note-t-il. La vérité, d'après le copie-lettres de Perrey, peut être rétablie en reculant d'un jour la lettre qui, chez Bertrand, porte la date du 27 novembre et en y ajoutant certains passages qui ont disparu dans le texte imprimé. Rétablissons ces passages.

« Vienne, 7 frimaire, an XIV.

« ... J'ai reçu aujourd'hui des lettres de Naples antérieures à celles que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. M. Elles ne parlent que de nouvelles détruites par les dernières lettres.

« Les nouvelles s'étant répandues que l'expédition russe était partie de Corfou le 23 octobre pour se diriger sur Livourne, le prince de Lucques fit offrir à la Cour de Toscane de se jeter dans cette place avec les troupes lucquoises qu'il pourrait rassembler. M. de Beauharnais (1) prévoit que la Toscane déclinera cette offre ; il ne croit pas d'ailleurs à l'utilité de ce projet.

« La division du général Saint-Cyr se dirige le long de l'Adriatique pour se réunir à l'armée du général Masséna. Le 18 octobre, une première colonne était arrivée à Ancône ; le reste de l'armée occupait toute la marche depuis les frontières de Naples jusqu'à Pesaro. Le Saint-Siège craint de manquer de vivres et d'approvisionnements ; il demande que les fonds nécessaires pour payer les dépenses faites pour le passage et séjour des troupes soient avancées par la France.

« Le commissaire des Relations commerciales à Bucharest écrit qu'on fait en Valachie beaucoup de recrues pour les escadres anglaises et beaucoup d'approvisionnements pour les Russes. Il est porté à croire que l'Autriche et la Russie ont entamé une négociation d'après laquelle l'Autriche prendrait possession de la Valachie, non comme propriétaire mais comme administrateur : l'Autriche pendant la dernière guerre avec la Turquie avait gardé cinq ans cette principauté : il faut qu'elle nous revienne, a dit le général autrichien, nous en ferons une petite Lombardie.

« M. Franchini est arrivé, le 2 octobre, à Constantinople. Une note a été présentée par M. Ruffin sur le passage des Russes au Bosphore, et une seconde pour s'opposer au renouvellement du traité de 1798. Sur ce dernier point l'ambiguïté de la réponse du Reïss Effendi ne laisse pas douter que le traité ne soit renouvelé. Le Reïss Effendi prétend que le renouvellement serait avantageux ; que l'ancien traité était offensif et durait encore et que le nouveau traité se réduisait à la simple défensive.

« Les nouvelles de l'Asie Mineure et de la Syrie offrent toujours le même tableau de troubles et de guerres civiles. Les lettres de Perse annoncent que le roi de Perse allait se mettre à la tête d'une armée de 50.000 hommes pour marcher contre les Russes. M. Romieu est arrivé le 17 thermidor à Bir sur l'Euphrate, deux jours après il s'est rendu à Orfa et il est parti ensuite pour le Diarbékir. Il a dû arriver en Perse au commencement de fructidor.

---

(1) François de Beauharnais, notre ambassadeur à Florence.



« La Porte Ottomane laisse son ambassadeur à Paris dans une extrême détresse ; il ne trouve plus de crédit ; il sollicite quelques avances et, avant tout, une somme assez considérable pour acquitter ses dettes criardes.

« Les nouvelles de Cadix du 7 brumaire et celles de Madrid, du 16, offrent les détails suivants sur les résultats de la malheureuse journée du 29 vendémiaire (1).

« Les vaisseaux français : *L'Aiglé*, *l'Argonaute*, *le Héros*, *le Pluton*, *le Neptune*, *l'Algésiras* étaient rentrés ;

« Les vaisseaux espagnols : *le Prince des Asturies*, *la Sainte-Anne*, *le Saint-Léandre*, *le Saint-Just* étaient rentrés.

« Les vaisseaux français : *le Bucentaure*, *l'Indomptable*, *le Fougueux*, *l'Achille* étaient détruits ;

« Les vaisseaux espagnols : *le Saint-François-d'Assise*, *le Neptune* étaient détruits.

Le 10 brumaire, on répandait que les vaisseaux français *le Formidable*, *le Scipion*, *le Duguay-Trouin* et *le Mont-Blanc* avaient été sauvés et emmenés par M. Dumanoir (2) ; que *l'Intrépide* avait coulé bas ; on n'avait aucune nouvelle du *Redoutable* et du *Berwick* et que *le Swiftsure* avait été pris ou coulé. Quant aux vaisseaux espagnols, on disait à Cadix que *le Monarque*, *le Bahama*, *la Foudre* avaient été perdus à la côte ; que *la Sainte-Trinité*, *l'Argonaute* avaient été brûlés par l'ennemi et qu'il s'était emparé du *Saint-Augustin*, du *Saint-Ildefonse* et du *Saint-Jean Népomucène*. On n'avait pas de nouvelles du *Montanes*.

« Le roi d'Espagne, en apprenant les victoires d'Allemagne, a dit à l'ambassadeur de France devant tous les ministres étrangers : « *Monsieur l'Ambassadeur, nous avons de bonnes nouvelles d'Allemagne. Nos escadres ont été malheureuses ; je regrette les braves gens que nous avons perdus, mais on s'est bien battu, c'est beaucoup. Nous ferons faire d'autres vaisseaux.* »

« L'Electeur archichancelier a remis à M. Hédouville un projet ayant pour but de réunir en sa personne les qualités de primat, d'archevêque, d'Electeur archichancelier, de grand maître de l'Ordre Teutonique, de grand prieur d'Allemagne et de directeur général de l'Ordre équestre. Si ce projet n'a pas l'approbation de V. M., l'Electeur désire qu'il soit regardé comme non avenu.

(1) La défaite de Trafalgar, du 21 octobre.

(2) Le futur amiral Dumanoir, blessé et fait prisonnier au combat du cap Villano, fut détenu en Angleterre de novembre 1805 à juillet 1806.

L'archichancelier paraît attaché à la France, mais les circonstances sont trop fortes pour sa tête.

« A mon arrivée à Vienne, Mme de Romberck, sœur du comte de Cobentzl, a envoyé chez moi, j'ai été la voir ; elle s'est fort attachée à disculper son frère ; elle se dit toute française ; elle a chez elle le buste de V. M. Elle m'a remis pour son frère deux lettres ci-jointes que je lui ai promis d'envoyer au quartier général. C'est une personne qui ne se mêle en aucune manière de politique, elle a été élevée à Paris et ne sait pas l'allemand. Elle vit avec son frère depuis vingt-cinq ans, elle paraît l'aimer beaucoup (1).

« M. de Stadion et le général Giulay sont arrivés cette nuit ; ils ne m'ont encore rien fait dire (2). Pendant le voyage, ils ont dit à mon neveu qu'ils m'écriraient dans la journée pour me demander un rendez-vous pour le lendemain (...). V. M. me permettrait-elle de lui rappeler qu'elle a promis de l'avancement à M. de Castellane, préfet de Pau. Il désirerait vivement Bordeaux ou Lille et surtout Lille. »

M. de Talleyrand a écrit, ce même jour, une seconde lettre déjà publiée. Mais il en est une *troisième* qui porte également la date du 28 novembre — ce qui dénote chez le Ministre une activité exceptionnelle :

« Vienne, 7 frimaire, an XIV.

« Sire,

« Il est trois heures, et je n'ai pas encore parlé de MM. de Stadion et Giulay ; ils sont arrivés à Vienne. On peut dans la négociation qui va s'ouvrir suivre deux systèmes différents selon le but que l'on se propose d'atteindre. Ces deux systèmes, je les ai déjà brièvement exposés à V. M. dans la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire de Strasbourg.

« On peut se borner à rétablir la paix en la faisant acheter à l'Autriche par des sacrifices sans compensation. Dans ce système, la mesure des sacrifices à imposer doit être nécessairement restreinte pour que la paix soit possible. Et l'accord qui sera fait, ouvrage de la nécessité, n'aura d'autre garant que cette nécessité

(1) Ce dernier passage rejoint, avec des variantes, le texte cité par P. Bertrand, 197-198. Un fragment de la conversation de Talleyrand et de Mme de Romberck a été reproduit par Emile Dard. *Op. cit.* chap. VII d'après un rapport retrouvé aux archives de Vienne.

(2) De ces deux négociateurs autrichiens, Talleyrand dira que la « flexibilité de caractère » ne paraissait pas la qualité distinctive du premier, et du second qu'il jouait le rôle de « témoin muet ».

même. L'Autriche continuera d'être l'alliée naturelle des ennemis de la France et sa politique sera d'attendre l'occasion en silence.

« On peut d'un autre côté compenser à l'Autriche les sacrifices qu'elle sera forcée de faire, et ils peuvent alors être plus grand. On peut les lui compenser de manière à ce qu'elle devienne l'allié de la France. La seule alliance parfaite est l'alliance entre les forts qui ont des intérêts communs, qui n'en ont point d'opposés et qui n'en ont point de contraires au système général de l'Europe. Une telle alliance me paraît toujours la seule qui puisse assurer la paix du Continent et par une suite nécessaire, la paix maritime.

« Plus j'y réfléchis et plus je suis convaincu qu'un Traité qui enlevant à la Maison d'Autriche, non seulement l'état vénitien et ses possessions en Souabe, mais encore le Tyrol, lui donnerait en échange la Valachie et la Moldavie, avec garantie de la part de la France, serait le meilleur garant que la France peut avoir elle-même de la perpétuité de la paix.

« Il y a des exemples que la Valachie a été mise en dépôt entre les mains de l'Autriche. J'ai la conviction que dans la situation présente des choses, la cession de ces provinces à l'Autriche ne serait point dans le moment une cause de guerre avec la Russie. Je désirerais bien que V. M. eut la bonté de me faire connaître les vues auxquelles elle s'arrête sur ces différentes questions. MM. de Giulay et de Stadion sont sortis ce matin de chez eux de bonne heure ; ils ont probablement voulu savoir ce qu'on disait dans la ville où il se débite beaucoup de fausses nouvelles, avant que d'envoyer chez moi.

« V. M., par une suite de cette prévoyance qui ne l'abandonne jamais, a eu l'intention de placer le siège des négociations à Linz. Quoique le séjour de Vienne soit beaucoup plus agréable que celui de Linz, je pense que, vu les mauvais entours qu'auront ici les plénipotentiaires autrichiens, Linz est préférable pour faire un bon traité (1).

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

La veille d'Austerlitz, Talleyrand qui a conféré de la situation, le 30 novembre, avec les plénipotentiaires Stadion et Giulay et

(1) Dans la transcription de Perrey, cette lettre est marquée d'un astérisque. N'est-ce pas la preuve que l'auteur y attachait une importance particulière, en raison du rôle de conciliateur à l'égard de l'Autriche qu'il affecte ici ? Défèrent en apparence aux volontés du chef, il prêche néanmoins une politique de compensations territoriales propres à dédommager l'état autrichien. Il pense ainsi faire contre-poids aux excès du vainqueur de demain.

mis en garde son maître contre les manœuvres de Stadion, considéré comme « l'homme de Cobentzl » et l'agent du cabinet de Pétersbourg, sent bien que le contrôle des négociations lui échappe. Le sort des armes va décider de tout. Aussi se borne-t-il à rendre compte des affaires de son département et à solliciter des ordres.

« Vienne, 10 frimaire, an XIV (1<sup>er</sup> déc. 1805).

« Sire,

« Dans une lettre particulière que je reçois dans le moment de l'Electeur de Bavière et que je joins ici, V. M. remarquera cette phrase : *il y a douze jours qu'on était radieux à Anspach, il y en a six qu'on y a l'oreille basse, parce qu'on craint une alliance entre l'Autriche et la France, et qu'on voit la Silésie perdue pour la Prusse ; ceci est un fait certain*, ajoute l'Electeur.

« La Prusse a tort de croire qu'une alliance entre la France et l'Autriche lui enlève la Silésie, mais elle a raison de penser que cette alliance la replacerait à son véritable rang, diminuerait l'importance du rôle qu'elle aspire à jouer.

« L'Electrice est arrivée à Munich, le 24 novembre, 3 frimaire. L'Electeur et l'Electrice attendent avec impatience l'honneur de recevoir V. M. Ils espéraient que S. M. l'Impératrice serait à Munich samedi qui était hier.

« L'Electeur m'annonce que le roi de Suède, furieux, on ne sait pourquoi, contre la Prusse et la Russie, a pris le parti de retourner en Poméranie. M. Laforest, dans la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. M. avant-hier, mandait déjà cette nouvelle.

« L'Electeur archichancelier a dit à M. Hédouville qu'ayant tout lieu de croire que le voyage de V. M. et de S. M. l'Empératrice à Munich avait pour but la célébration d'un mariage, il serait infiniment flatté d'être invité, comme Primat d'Allemagne, à donner la bénédiction nuptiale aux augustes époux. Il serait heureux de pouvoir donner cette preuve de dévouement à la famille impériale (1).

« Parmi les dépêches que je reçois des ministres de V. M., il n'y en a pas une qui n'ait un mois de date. Tout ce qui passe par Francfort ou par les États prussiens est retardé.

« Le général Vial m'envoie une note sur les principaux officiers

(1) Il s'agit du mariage d'Eugène de Beauharnais avec la fille de l'Electeur de Bavière, qui devait être célébré à Munich, quelques semaines plus tard.

de l'armée de la Confédération helvétique. Il observe que ces officiers, nommés par la Diète, seraient très difficilement remplacés.

- Il demande si le Tyrol et le Woralberg étant évacués par les Autrichiens, les troupes de la Confédération ne pourraient pas être réduites sans inconvénient. Je prie V. M. de me faire connaître ses intentions à cet égard.

« M. Bignon a quitté Cassel, conformément aux ordres de V. M. Il se rend à Paris. M. de Saint-Genest reste à Cassel en qualité de chargé d'affaires.

« Le landgrave de Furstenberg m'a remis la lettre ci-jointe qu'il a l'honneur d'adresser à V. M.

« Il paraît, d'après ce que mande le général Beurnonville, qu'on pourra avoir une escadre de seize vaisseaux à Cadix et former une petite division au Ferrol. L'escadre de Carthagène est de neuf vaisseaux. On suppose que l'amiral Dumanoir aura pu rentrer avec quelques bâtiments dans la Méditerranée.

« Le lieutenant général Graviņa a été nommé capitaine général. Tous les officiers espagnols qui se sont trouvés au combat du 28 vendémiaire ont été avancés d'un grade.

« Il paraît qu'il y a eu quelque confusion dans les nouvelles arrivées à Rome, car aujourd'hui M. le cardinal Fesch demande que les fonds nécessaires à l'entretien des troupes soient faits par la France. Le Pape a dû en écrire directement à V. M.

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

#### UN INCOMPARABLE AUTOGRAPHE

Il semble que tout ait été dit sur la victoire d'Austerlitz. Ordres du jour, dispositifs militaires, proclamations à l'Armée, — « Soldats, je suis content de vous... » — tout semble connu jusqu'au billet dont S. M., au lendemain de la bataille, honora M. de Talleyrand. « Je ne puis vous écrire que deux mots. Une armée de cent mille hommes commandée par deux empereurs est entièrement détruite. » Voici pourtant un document rédigé de la main de l'Empereur et que Talleyrand a gardé comme un inestimable trésor. Sur une feuille de papier à lettres, dorée sur tranche, Napoléon, à titre d'aide-mémoire, consigna les six principaux articles qu'il voulait imposer à l'ennemi. Or, détail remarquable, souligné par une annotation de la main de Perrey, ce

111

article 1<sup>o</sup> le Royaume de France. Sur son territoire  
France

ou 2<sup>o</sup> le Royaume de Sardaigne. Sur son territoire  
Lyonnais. Sous l'autorité des Français

ou 3<sup>o</sup> le Duché de Savoie. Jusqu'à la ligne qui sépare  
le duché de la Savoie

ou 4<sup>o</sup> le Duché de Modène

ou 5<sup>o</sup> le Duché de Parme. Sur son territoire  
tout le territoire de la Savoie, de la Sardaigne, de la Modène  
et de la Parme.

6 l'Empereur reprendra en sa possession ses états héréditaires

Bases du Traité de Presbourg, rédigé par l'Empereur Napoléon, deux  
jours avant la bataille d'Austerlitz

## PROJET DU TRAITÉ DE PRESBOURG

(Autographe de l'Empereur)

premier jet, du futur traité de Presbourg fut rédigé « deux jours avant la bataille d'Austerlitz » (1). C'est la preuve la plus caractéristique de la certitude de vaincre qu'avait Napoléon.

L'assertion de Perrey est confirmée par le texte de la lettre que l'Empereur adressa, le 30 novembre, de son bivouac, à deux lieues de Brünn, à quatre heures du soir (2). Ici et là, il fixe ses projets de remaniements territoriaux selon des vues identiques. Et voici le raccourci où il les condense. Bien que l'écriture en soit tourmentée, Napoléon s'est appliqué à être le plus lisible possible. « Mandez à Paris, expliquait-il à son ministre, le jour où il libella les premières bases du traité à venir, que, bivouaquant depuis quatre jours au milieu de mes grenadiers, je n'écris que sur mes genoux... » Pour un autographe écrit dans ces conditions, il marque un réel effort de calligraphie. En outre, si les noms de pays sont déformés, les articles soudés aux substantifs, — sans parler du *decrecendo* « Article 1<sup>er</sup>, ar. 2, 3, a. 4, 5-6 », qui marquent la hâte, — l'Empereur, pressé, ne dédaigne pas de mettre les points sur les i

« ARTICLE PREMIER. — (3) Gênes, Plaisance et Parme à la France;

« ART. 2. — Le royaume d'Italie séparé, ayant Vérone, Legnano et 5.000 toises autour des remparts.

« ART. 3. — Le duché de Venise jusqu'à l'Isonzo au Grand-Duc actuellement électeur de Salzbourg (4).

« ART. 4. — Salzbourg à l'Autriche.

« ART. 5. — Passau et 5.000 toises tout autour à la Bavière; toutes les possessions en Souabe, Alchett (5), Augsburg à la Bavière ou aux trois Electeurs.

« ART. 6. — L'Empereur (6) ne pourra recruter que dans les États héréditaires.

« NAPOLÉON. »

(A suivre.)

(1) Perrey n'étant entré au service de Talleyrand comme secrétaire qu'en 1806, cette apostille fut rajoutée, après coup, et peut-être sur une indication de Talleyrand, lui-même, qui savait donner ainsi un mérite de plus à ce document.

(2) *Correspondance générale* de Napoléon, n° 9532.

(3) Ici, il y a le « royaume » rayé. L'Empereur avait pensé d'abord au royaume d'Italie; d'où son « repentir ».

(4) « Je ne suis pas éloigné de laisser Venise à l'Electeur de Salzbourg » (lettre du 30 novembre à Talleyrand). Il s'agit du frère de l'Empereur Franz, Ferdinand, ci-devant grand duc de Toscane.

(5) Il faut lire Eichstaedt. « L'électorat de Bavière serait érigé en royaume de Bavière; on lui donnerait Augsburg et Eichstaedt, etc. » (Lettre précitée.)

(6) L'empereur d'Autriche.

---

# LE PORTEFEUILLE

## FOUCHÉ-TALLEYRAND (1)

### LES PRINCES D'ESPAGNE A VALENÇAY

En 1808, de Marrac, près Bayonne, l'Empereur chargeait Talleyrand de recevoir les princes d'Espagne à Valençay. C'était, en réalité, une mission de geôlier qu'il confiait à son grand chambellan. Celui-ci accepta cette déplaisante mission avec la meilleure grâce apparente. Dans ses *Mémoires*, il a relaté l'accueil qu'il fit ainsi au roi Ferdinand VII, qui avait détrôné à Madrid son père Charles IV, à son frère l'infant don Carlos, qui, des années plus tard, devait revenir vivre exilé à Valençay, et à un troisième prince d'Espagne. Talleyrand dira qu'il se sentait porté vers eux par un double sentiment de pitié et de tendresse : « Ils étaient les premiers Bourbons que je revoyais après tant d'années de tempêtes et de désastres. Ce n'est pas eux qui éprouvèrent de l'embarras, note-t-il, ce fut moi, et j'ai du plaisir à le dire ». Voici une note inédite qui relate avec la fraîcheur d'un premier jet ce curieux épisode.

« L'Empereur avait décidé que les princes d'Espagne habiteraient ma terre de Valençay. Il voulut que je m'y rendisse pour les recevoir et désira que Mme de Talleyrand me suivît. Nous partîmes.

« Je précédai d'un jour l'arrivée du prince des Asturies. Ses deux frères étaient avec lui. Un gouverneur que l'Empereur leur avait envoyé de Paris, M. le comte d'Arberg, les accompagnait. Quelques serviteurs espagnols composaient toute leur suite. Nul

---

(1) Voir *La Revue* des 15 mai, 1<sup>er</sup> juin et 15 août 1949. Documents publiés par Fleuriot de Langle.



appareil, aucune marque de distinction ni de respect n'annonçaient la présence de ces fils de rois.

« Ce spectacle était douloureux et faisait naître déjà cet intérêt qu'inspire le malheur. Leurs voitures, d'une forme tout à fait *gothique*, frappèrent mon attention ; et ce n'était point une de ces remarques futiles dont l'esprit s'amuse. Cette vétusté de formes avait quelque chose de la vétusté de l'existence monarchique. Ce monument des premiers âges de la Monarchie, ces Princes qui représentaient la maison de Bourbon, cette association de grands souvenirs contemporains, enfin le caractère religieux que le temps imprime à toute chose et d'autre part l'incroyable abaissement de ces jeunes souverains — il y avait là je ne sais quelle discordance qui serrait le cœur.

« J'appris alors quelle suite d'événements avait entraîné la chute du trône d'Espagne. On m'avait laissé ignorer une partie de ces détails, et c'était la partie la plus affligeante de cette douloureuse histoire.

« Ma maison allait donc servir de prison à ces trois princes déshérités du trône. Moins à plaindre si dans leur exil ils avaient été abandonnés à eux-mêmes ! Mais leur solitude devait être environnée de gardes ; leur pas étaient surveillés. La moindre imprudence pouvait précipiter leur perte. Ils étaient si jeunes... Quelles craintes ne devait pas causer leur inexpérience !

« Et moi aussi je serai leur gardien », m'écriai-je avec une émotion bien grande. Et qu'on ne pense pas que le devoir m'imposait cette loi. Je pouvais être à l'égard de la maison de Bourbon dans une entière indépendance de sentiments. Je n'avais point eu à m'en plaindre, mais le souvenir d'aucune faveur n'engageait ma reconnaissance. Durant les grands débats de l'Assemblée Constituante, j'avais émis avec toute la franchise de mes opinions les principes que devait adopter une nation éclairée. Alors la maison de Bourbon montrait une force d'opposition, et aussi longtemps que j'avais pu la croire investie de ce pouvoir, je ne m'étais senti troublé par aucune sollicitude.

« Mais je la voyais dans un état d'oppression. Elle était devant moi, faible, humiliée. Je cédai à mon attendrissement ; et, bien que je n'eusse assurément aucun reproche à m'adresser, je mis dans mon zèle la même activité que si j'avais cherché à réparer quelque tort.

« L'Empereur avait mis à ma disposition sa propre garde et

celle du département pour la surveillance du château. Mon choix était libre. Je ne voulais point appeler la Garde Impériale. Une terreur vague agitait mon esprit, et dans cette horrible supposition qu'on eut pu concevoir l'espérance de commettre un crime, il ne semblait que je devais trouver dans la garde départementale une garantie morale contre toute entreprise criminelle...

« J'avais à craindre l'insouciance que pouvait m'inspirer le spectacle de ces princes humiliés. Ils cessèrent de l'être. Je ne me présentais plus devant eux que dans mon costume de Grand Chambellan de l'Empereur. Toutes les personnes de la maison n'étaient admises en leur présence qu'en habit de cérémonie et l'épée au côté. Les formes, l'étiquette de la Cour étaient rigoureusement observées, et comme s'ils eussent encore été au Palais d'Aranjuez, les fils de Charles IV étaient environnés d'hommages et de respects.

« Il en est des hommes comme des choses : il faut chercher le point d'optique, et je l'avais trouvé. Ces signes extérieurs de soumission et de haute déférence furent un exemple heureux. Il s'établit une touchante rivalité de soins. Chacun voulut se rendre responsable des événements qui pouvaient survenir. Il fallait voir le trouble et l'empressement de tant de personnes, qui, sans se communiquer leurs craintes, veillaient si tendrement sur les jours de trois infortunés...

« Souvent, au milieu de la nuit, quand j'allais m'assurer moi-même que nulle entreprise ne se tramait dans l'ombre, j'ai rencontré une ou deux personnes qui, venant comme moi tranquilliser leurs cœurs, prêtaient une oreille inquiète au bruit de mes pas.

« Lorsqu'un nouvel individu se présentait au château, tous les regards s'attachaient sur lui. Un sentiment d'inquiétude se peignait sur tous les visages.

« Ma petite Charlotte (1), qu'alors l'insouciance habituelle à son âge aurait du rendre étrangère à ces émotions, les partageait avec toute l'ingénuité de l'enfance. Que de fois elle accourut vers moi, mystérieuse et pâle ! « Je viens de voir, me disait-elle bien doucement, un homme que je connais pas... S'il était méchant ?... »

« Les princes étaient respectés. J'avais surtout prévenu cette familiarité maladroite qui compromet toujours. Mais le trouble de leurs propres cœurs me laissait un reste d'inquiétude. De quoi

(1) Fille adoptive de Talleyrand qui, en 1807, était âgée de neuf ans.

leur profitait l'éclat de leur naissance ? Ne pouvaient-ils pas l'éprouver ce dédain de la vie qui en rend le fardeau insupportable ? Pour occuper et distraire leur esprit, je les rendis à tous les souvenirs de la patrie, car je n'ai jamais été de l'avis de ceux qui pensent que l'on console mal un infortuné en lui rappelant l'objet de son deuil...

« J'avais fait venir de Paris un musicien qui jouait sur la guitare ces airs chevalcresques et mélancoliques que l'Espagnol se plaît tant à redire. Dussek était avec moi (1). Tantôt, il faisait entendre cet air des folies d'Espagne, monotone et triste comme tout ce qui tient au sentiment ; tantôt il jouait des contredanses françaises. On dansait. Mais ces princes connaissaient peu les figures de nos quadrilles. Leur amour propre pouvait éprouver quelque gêne. Nous reprîmes les danses espagnoles, et la gaucherie des français amusait leur amour-propre consolé.

« L'étiquette sévère de la Cour d'Espagne ne permettait point aux fils du monarque de se voir librement, et pour jouir de cette douceur quelques instants il leur fallait obtenir un ordre de la Reine. Ainsi donc le malheur avait pu seul les réunir. C'était un spectacle attendrissant, celui de ces trois frères qui ne se quittaient plus... Leur éducation avait été singulièrement négligée. C'étaient de grands enfants qui avaient absolument besoin de conseils, de soins et d'attachement.

« Une nombreuse assemblée assistait régulièrement à la messe qui se disait au château. J'exigeais surtout que la gendarmerie et tous les surveillants qui entouraient la maison fussent témoins de la dévotion des jeunes souverains. Cette pureté, cette faiblesse devaient nécessairement attendrir les cœurs...

« Le soir, au retour de la promenade, les trois princes avaient l'habitude de réciter leurs prières. Je désirai qu'elles fussent publiques. Toutes les personnes du château se réunissaient et entouraient les princes durant le pieux exercice. C'était un ancien usage perdu, et il est à regretter. Ce peuple de serviteurs à genoux, leurs maîtres agenouillés comme eux, cette commune prière, ce même élan de la créature vers le même Créateur, il y avait là une sorte d'égalité qui faisait plaisir et rendait moins pénible le sentiment du devoir. »

---

(1) Ladislav Dussek, compositeur né en Bohême, revenu d'Angleterre à Paris sous le Consulat, et qui a surtout écrit pour le piano.

A cette jolie page de souvenirs, il y a lieu de joindre le règlement de vie qu'en hôte attentif le châtelain de Valençay avait tracé lui-même pour les jeunes princes. Le voici, avec quelques corrections de la main du « geolier » :

« La messe tous les jours. On fera demander l'heure à laquelle les princes désirent l'entendre.

« On demandera à leurs officiers à quelle heure les princes déjeunent et on leur servira leur déjeuner dans leurs chambres. On demandera de même aux officiers l'heure du dîner et celle du souper.

« Entre le dîner et le souper, on leur proposera de se promener en calèche, à cheval ou à pied. Si les gens du pays approchaient trop du château, ou de la forêt, dans le temps des promenades, on les invitera le plus doucement possible à se retirer. En conséquence, la Gendarmerie sera prévenue des heures des promenades pour exécuter cette disposition et n'accompagnera jamais les princes. Elle se comportera même de manière à n'être jamais aperçue.

« Il y aura une table pour les princes, et on leur demandera quelles personnes de leur suite ils désirent inviter.

« Il y aura une seconde table pour les officiers de leur maison. M. Mornard (1) en fera les honneurs. MM. Dussek, Fercoc et Niod mangeront à cette table (2), à laquelle il n'y aura qu'un service. M. Mornard y invitera souvent le lieutenant de la Gendarmerie... Il y aura de plus une table pour Mme la princesse de Bénévent, Charlotte, les dames et demoiselles de la maison.

« Les domestiques ne seront point nourris, excepté Michel, Prugnon, Baudry et le cocher russe, Maconnais et Pucelle. Comme le tournebride n'est pas fait, M. Goulet prendra des arrangements pour que les domestiques de toute espèce puissent trouver facilement dans le village des vivres et des logements à prix fixe.

« Lambert donnera pour vin d'ordinaire du vin de Valençay à toutes les tables. Pour autre vin, il servira le plus souvent celui de Bourgogne, *qui s'avance* (3).

« On ne chassera point dans le parc et on n'y laissera point

(1) Alors secrétaire du prince.

(2) Fercoc était le bibliothécaire de Valençay.

(3) On goûtera la saveur de ce détail, évidemment destiné au seul intendant du château.

entrer de chiens. Les deux cerfs qui sont dans le parc seront pris par Hudson et mis dans la forêt.

« Les gardes tâcheront de procurer des oiseaux de passage, et quand ils chasseront des lièvres, ils tâcheront de ne les tuer qu'à plusieurs lieues du château et le plus loin possible de Valençay. La première fois qu'on habillera les gardes, on leur donnera des habits verts, avec un seul galon d'or au collet.

« Si les princes veulent chasser, on ne leur proposera que la chasse au renard, au sanglier ou au loup, jusqu'à ce que la saison de la chasse soit arrivée.

« M. Mornard recommandera aux personnes de la maison de n'écouter aucune plainte ni aucune demande politique, en disant que personne n'a connaissance d'affaires de cette espèce et ne pourrait rien transmettre. M. Mornard est particulièrement chargé de la distribution des livres. »

Lorsque le châtelain de Valençay prit congé de ses hôtes, pour se rendre à Erfurt, où l'appelait « l'Empereur, son maître, » les princes en signe d'amitié lui offrirent le vieux psautier qui leur servait à la chapelle. « Je le reçus, enchaîne-t-il dans ses *Mémoires*, avec respect et avec une émotion que je n'aurai jamais la témérité d'exprimer ».

#### LA DÉFECTION DU ROI JOACHIM

La défection de Murat a trouvé en Fouché un confident et peut-être un complice. A preuve cette lettre datée de Naples, et du 15 janvier 1814, où, une fois de plus, le roi de Naples tente de justifier sa conduite. N'oublions pas que le 11, après des pourparlers avec lord Bentinck, Murat vient de signer un traité d'alliance qui l'inféode aux Autrichiens. Le 12, instruit de cette volte-face en perspective, Fouché la laissait prévoir à Maret, comme un « malheur » que son éloquence n'avait pas réussi à empêcher :

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu votre lettre du 10 (1). Je me bornerai à vous envoyer copie de ma correspondance avec l'Empereur depuis mon retour

(1) Sur la correspondance de Fouché, missionnaire de l'Empereur en Italie, cf. le *Fouché* de Louis Madelin (1899), tome II, chapitre XXII.

de l'armée. Soyez le juge de ma conduite et de celle de l'Empereur ; je m'en rapporte à votre attachement pour lui et à l'amitié que je vous connais pour moi de faire connaître à Sa Majesté et à la France les puissants motifs qui m'ont forcé au parti que je puis prendre.

« Ayez le courage de faire entendre la vérité, j'aurai celui de faire tête à l'orage que je vois se former contre moi par la police de Paris et ses journalistes. Mes intentions sont pures ; j'aimerai toute ma vie la France et l'Empereur. Mais il est des devoirs qu'un roi, qu'un père de famille ne doit jamais sacrifier ; et après avoir fait pour ma première patrie tout ce que je lui devais je dois aujourd'hui défendre mes sujets et assurer l'héritage de ma famille.

« Le secrétaire de la Grande-Duchesse, Lambert, vous dira, dira à Son Altesse impériale tout ce que je suis disposé à faire pour elle (1).

« Comptez à jamais sur mon amitié, plaignez-moi et défendez-moi contre la calomnie, ma gloire n'en peut pas être plus atteinte que la pureté de ma conduite, mais mon cœur est affligé. Que le silence de l'Empereur peut devenir funeste !

« Adieu, mon cher duc. Croyez à jamais aux sentiments que je vous ai voués. Ne quittez pas l'Italie, ne m'abandonnez pas. Empêchez surtout les Français à mon service de me quitter, empêchez-les de devenir malheureux en France. J'espère que la paix viendra bientôt mettre un terme à la douleur que j'éprouve. Je vous embrasse.

J. NAPOLEON. »

Naples 15 janvier 1814.

« On m'assure que le duc de Vicence est parti pour Manheim. Dieu le veuille... »

J. M. ».

*Plaignez-moi et défendez-moi contre la calomnie... Ne m'abandonnez pas !* A ce cri d'angoisse, Fouché, de Florence, répond le 29 janvier : « Vous m'invitez à vous défendre contre la calomnie... Votre conduite dans cette circonstance sera appréciée comme toutes les choses en ce monde : par le succès ». Comme le remarque M. Louis Madelin, de la part du ministre plénipotentiaire de l'Empe-

(1) Elisa, grande-duchesse de Toscane, quittera Florence le 1<sup>er</sup> février 1814 pour se réfugier à Lucques. Les troupes de Murat occuperont Florence aussitôt après son départ.

reur en Italie, c'est là afficher un impudent cynisme. Avec cela, soucieux de donner le change à son maître, il lui écrivait, le 10 : « Le roi ne répond plus à mes lettres ». Extrait de son portefeuille, le message ci-dessus atteste le contraire.

#### TALLEYRAND ET LE TSAR ALEXANDRE

Au retour de la campagne d'Allemagne, Napoléon, les 9 novembre 1813 et 16 janvier 1814, par une série de « scènes » humiliantes, a provoqué la rancune de Talleyrand : « celui qui refuse mes services aujourd'hui est nécessairement mon ennemi », lui déclare l'Empereur.

L'homme aux six têtes, — on se rappelle la célèbre caricature du *Nain Jaune*, — une fois les Alliés à Paris, va s'occuper de justifier amplement ce verdict. Fort de l'appui de Tsar, son hôte de la rue Saint-Florentin, le 13 mai 1814, il glisse sous son bras le portefeuille des Affaires étrangères, et le 30, signe le Traité de Paris, en vertu duquel les troupes alliées, le 3 juin, évacuent la capitale. Entre temps, les relations du Tsar et du prince se sont refroidies. La veille, Alexandre, qui a refusé d'accorder à Talleyrand une entrevue, part pour l'Angleterre. Le prince, afin de dissiper un malentendu écrit alors au Tsar, sous la date du 12 juin, cette lettre qui figure dans ses *Mémoires*, mais dont la minute, toute froissée, s'est retrouvée — et non par la conjoncture d'un simple hasard, on le présume — ... dans les papiers du duc d'Otrante. Si l'original, au dire de M. de Bacourt, existait encore en 1857 dans les archives impériales russes, la minute n'en est pas moins précieuse, à cause de ses variantes, à cause surtout de ses surcharges autographes que mettra ici en relief l'italique :

*Minute de la lettre adressée par le prince de Bénévent à l'Empereur Alexandre, de Paris le 12 juin 1814 :*

« Sire,

« Je n'ai point vu V. M. avant son départ et j'ose lui en faire un reproche dans la sincérité respectueuse du plus tendre attachement. Sire, des relations importantes vous livrèrent, il y a longtemps, mes secrets sentiments. Votre bonté, *vous m'avez permis*

*de dire votre amitié, m'a donné de la force dans des temps fort pénibles pour moi. J'ai démêlé depuis longtemps votre destinée et j'ai senti que je pourrais, tout français que j'étais, m'associer un jour à vos projets, parce qu'ils ne cesseraient jamais d'être magnanimes ; vous l'avez rempli toute entière cette belle destinée ; si je vous ai deviné, si je vous ai suivi dans votre noble carrière, vous me devez de l'affection ; je la demande au nom de mon imagination et, j'ose ajouter, de mon cœur.*

« Vous avez sauvé la France, votre entrée à Paris a signalé la fin du despotisme ; quelles que soient vos secrètes observations, si vous y étiez encore, ce que vous avez fait, il faudrait le faire encore, car vous ne pourriez manquer à votre gloire, quand même vous écririez avoir entrevu la Monarchie disposée à resaisir *un peu* plus d'autorité que vous ne le croyez nécessaire, et les Français *négliger* le soin de leur indépendance. Après tout, que sommes nous encore et qui peut se flatter à la suite d'une pareille *tourmente* de comprendre en deux mois le caractère des Français ?

« N'en doutez pas, Sire, le Roi que vous nous avez reconquis, s'il veut continuer à nous donner des institutions utiles, sera obligé de chercher dans *son heureuse* mémoire ce que nous étions autrefois, pour bien juger de ce qui nous convient. Détournés par une sombre oppression de nos habitudes nationales nous paraîtrons longtemps étrangers au Gouvernement qu'on nous donnera, et nous aurons longtemps besoin d'être devinés. Les Français, en général, étaient et seront légers dans leurs impressions, on les verra toujours prompts à les montrer, parce qu'un secret instinct les avertit qu'elles ne doivent pas être de longue durée ; cette mobilité les conduira à déposer bientôt une confiance *assez étendue* dans les mains de leur Souverain.

« En France, le Roi *a toujours été* beaucoup plus que la Patrie ; il semble pour nous qu'elle se soit faite homme : nous n'avons guère d'orgueil national, mais une vanité étendue, qui, bien réglée, produit un sentiment trop fort de l'honneur individuel ; nos opinions ou plutôt nos goûts ont souvent dirigé nos rois (*Buonaparte eût répandu plus impunément le sang français, s'il n'eût voulu nous asservir à ses sombres manies*). Les formes, les manières de nos Souverains nous ont façonnés à notre tour, et de cette réaction naturelle, vous verrez surgir chez nous un mode de gouverner et d'obéir qui, *après tout*, pourrait finir par mériter le nom de Constitution. Le Roi a longtemps étudié notre histoire, il nous *sait*, le malheur l'a consacré, il sait donner un caractère royal à tout ce qui émane



de lui, et quand nous serons rentrés en nous-mêmes, nous reviendrons à cette habitude vraiment française de nous approprier les actions et les qualités de notre Roi ; d'ailleurs ses principes libéraux sont d'accord avec l'esprit du siècle, s'il les dépose un instant, il faudra qu'il y revienne, et si Votre Majesté veut se fier à ma parole, je lui promets que nous aurons de la Monarchie liée à la liberté ; qu'elle verra les hommes de mérite accueillis et placés en France, et je garantis à sa gloire le bonheur de notre pays.

« Sire, je conviens que vous avez vu à Paris beaucoup de mécontents, mais en écartant encore la promptitude de la Révolution et la surprise de tant de passions toutes agitées en même temps, ce mécontentement est aisé à expliquer. Qu'est-ce que Paris *après tout* ? Rien qu'une ville d'appointements. La cessation seule des appointements a averti les Parisiens du despotisme de Buonaparte ; si on avait continué à payer les gens en place, en vain les provinces auraient gémi de la tyrannie. Les provinces, *voilà la vraie France*. C'est là qu'on bénit réellement le retour du Roi et qu'on proclame votre heureuse victoire.

« Votre Majesté me pardonnera les longueurs de cette lettre ; elles étaient indispensables pour répondre à la plus grande partie de ses généreuses inquiétudes ; elles tiendront lieu d'une explication que j'aurais tant aimé à lui donner. (1) M. Pozzo di Borgo, que je vois tous les jours et que je ne puis trop vous remercier, Sire, de nous avoir laissé, sera mon témoin ; il nous surveillera, nous avertira, car nous aurons besoin quelquefois d'être avertis. *Je traiterai avec lui les intérêts des nations dont vous lui avez laissé le soin*, et si, comme je l'espère, vous honorez bientôt la France de quelques moments de retour, il vous dira, et vous verrez déjà vous-même que je ne vous aurai pas trompé.

« *Une autre confidente, une seule, a reçu le secret de mon chagrin, je veux parler de la duchesse de Courlande, que vous honorez de vos bontés et qui entend si bien mes inquiétudes. Quand nous nous reverrons, je lui laisserai le soin de vous dire que j'ai été peiné par vous et M. Pozzo vous dira que je ne méritais pas de l'être. Mais, Sire, que votre âme généreuse ait un peu de patience. Vrai bon Français que je suis, permettez-moi de vous demander en vieux langage français de nous laisser reprendre l'ancienne accoutumance de l'honneur de*

(1) Allusion au refus d'audience qui a précédé le départ d'Alexandre pour Londres.

nos Rois. Ce n'est pas assez de refuser de comprendre l'influence de ce sentiment sur une grande nation.

« Agréez avec votre bonté accoutumée, etc...

Paris, le 12 juin 1814. »

Avant d'envoyer ce message qui contient l'une des plus pertinentes analyses que l'on ait tracées du caractère français, Talleyrand l'avait communiqué à son amie, la duchesse de Courlande : « Je crois, lui mandait-il, que je lui dis (au Tsar) de grandes vérités sur nous ». Malgré la franchise de son langage, et les bonnes relations entretenues à Paris avec le comte André Pozzo di Borgo, le futur négociateur du Congrès de Vienne ne devait jamais reconquérir la confiance du souverain russe, ni rétablir auprès de lui son crédit. Si chaude jadis, leur « amitié » était décidément entrée dans la saison des frimas.

#### MME DE STAEL ET FOUCHÉ

En cinq pages autographes, dont le robuste vélin anglais laisse transparaître ce filigrane : « 1814, Bloxam et Fourdriniers, London », Mme de Staël, qui signe « Necker de Staël Holstein », adresse, de Coppet, le 31 mars 1815, une pressante requête à M. Fouché. Dès le 20, à l'annonce du retour de « l'Ogre », elle s'est empressée de gagner sa retraite vaudoise, disant à Lavalette qui la pressait de se rallier à l'Empire : « Voilà la liberté perdue, je n'ai que la force de fuir, cela est affreux ». Une lettre d'elle à Mme Récamier, également datée de Coppet et du 31 mars, indique bien son émoi, et sa préoccupation, les démarches qu'elle tente pour obtenir le remboursement de deux millions destinés à la dot de sa fille Albertine, dont le jeune duc de Broglie brigue la main depuis l'automne de 1814. Mais elle néglige de dire quel avocat, quel porte-parole elle a choisi pour plaider sa cause auprès du Maître redouté : le duc d'Otrante, avec lequel elle ne cessera jamais d'être en bons termes :

*Mme de Staël au duc d'Otrante.*

« Coppet ce 31 mars 1815.

« Je ne viens point, Monsieur le duc, vous parler comme autre-

fois de mon séjour à Paris. Je ne suis plus assez jeune pour y attacher de l'importance, et d'ailleurs tous mes sentiments sont absorbés maintenant par les intérêts de ma fille et de mon fils.

« Vous savez mieux que personne que je ne tiens à aucun parti en France, si ce n'est à celui de la gloire et de la liberté de la nation. C'est relativement à la créance de mon père que j'ai eu à me louer de la bonté du Roi dans les derniers moments de son règne. Le comité de liquidation nouvellement établi par la loi du 21 décembre dernier avait déclaré à l'unanimité que le dépôt de M. Necker était une dette de l'Etat, ce qui certes ne la rendait pas moins respectable ! mais l'intention de ces Messieurs était de dégager ainsi le Roi du paiement de ces deux millions ; il eut néanmoins la générosité d'écrire *de sa main* qu'il s'en chargerait, et après dix mois de sollicitations, la promesse d'une inscription sur le grand Livre me fut délivrée, la veille du débarquement de l'Empereur.

« Toutefois, j'ai l'espoir que cette promesse ne sera point déclarée nulle par l'Empereur. Vous savez, Monsieur le duc, quelle a été ma manière de m'exprimer à Paris à son égard et comment, sollicitée par plusieurs personnes d'écrire l'histoire de mes dix ans d'exil, je m'y suis constamment refusée. Je sais de plus que le prince Joseph a fait part à l'Empereur à l'île d'Elbe d'une circonstance particulière dans laquelle je crois avoir mérité son estime. La disposition de l'Empereur, ce me semble, ne doit donc pas être contraire à l'acte de justice que j'ai le droit d'attendre de tout gouvernement en France. Une dette consacrée à l'achat des blés pour Paris dans l'hiver de 1789 a des caractères tellement sacrés qu'ils ont été reconnus comme tels par tous les partis en France, et dernièrement les gazettes de l'Europe en ont ainsi parlé.

« Le mariage de ma fille avec M. de Broglie repose sur ce paiement que je regardais comme certain, car il n'est pas assez riche pour vivre avec ce que je pourrais donner à présent. Ma fortune est abîmée par dix ans d'exil ; il ne me reste plus en Suisse que huit mille livres de rente et, pour établir ma fille et mon fils à qui je destine mon inscription, il me faudrait, si je ne l'avais pas, vendre mes écrits dans les pays étrangers. Vie agitée et errante dont mes goûts et ma santé me feraient un malheur. Si vous me croyez quelque fermeté dans le caractère, Monsieur le duc, vous devez être sûr que si l'Empereur, en maintenant ma liquidation, fait

le bonheur de ma fille et de mon fils, il peut compter à jamais sur mon inaltérable reconnaissance. Si je suis payée, je partagerai ma vie entre la France où ma fille sera fixée par son mariage et un ancien projet de voyage dans le Levant, pour peindre les mœurs des orientaux dans le poème sur *Richard cœur de Lion* dont je m'occupe. Si, au contraire ma liquidation n'avait pas lieu, je serais tout à fait désespérée. Le mariage de ma fille a été annoncé publiquement, et cependant je ne puis, sans l'inscription promise, remplir les conditions du contrat. Mais il me paraît impossible que l'Empereur veuille traiter aussi mal une personne qui s'est mieux conduite envers lui, ce me semble, que beaucoup de gens comblés de ses bienfaits.

« Vous vous rappelez, Monsieur le duc, que vous étiez vous-même d'avis, il y a quelques mois, qu'on avait tort de me faire supporter des lenteurs dans une affaire aussi juste. Jugez ce que j'éprouve à présent que le sort de ma fille tient à cette affaire et qu'une plus longue suspension de la signature du contrat pourrait y mettre de grands obstacles.

« Daignez donc, Monsieur le duc, présenter ma requête à l'Empereur et me faire savoir le plutôt (*sic*) possible ce que Sa Majesté a résolu de notre avenir à tous les trois.

« Agrérez, Monsieur le duc, les hommages que je n'ai jamais cessé de rendre à la supériorité de vos lumières.

« Necker de Stael-Holstein. »

Que Fouché ait porté à Napoléon la requête de Corinne, on n'en peut douter. Le prisonnier de Sainte-Hélène y fit un jour devant Gourgaud cette allusion désobligeante : « En 1815, Mme de Staël me fit savoir que si je lui faisais payer *deux millions*, elle écrirait tout ce que je voudrais ». Aux yeux du lecteur non prévenu, cette offre prend l'allure d'une espèce de marché, alors qu'il s'agit de tout autre chose : du remboursement légitime d'une dette nationale. Ainsi, jusqu'à Sainte-Hélène, la rancune de l'Empereur contre « le bas bleu de la rue du Bac » ne désarmait guère.

#### DEUX LETTRES DE BENJAMIN CONSTANT

Louis XVIII regagnant sa capitale « sous l'escorte du Vainqueur de Waterloo », cette image usée ne laisse pas de contenir une part de vérité historique, que met en lumière un autre document

tiré du portefeuille de Fouché. Il s'agit d'une déclaration où Benjamin Constant rend compte « à Son Excellence Mgr le duc d'Otrante — *Pour son Exc. seule* » des résultats d'une mission qu'il est allé accomplir aux avant-postes, au début d'août 1815, en compagnie de MM. d'Argenson, Sébastiani, Pontécoulant, Laforest et Lafayette. Le duc les avait chargés de s'enquérir auprès des Alliés des conditions de l'armistice et de la paix. Dès son retour, le « missionnaire » Benjamin Constant qui a connu là des heures d'angoisse, dont son *Journal intime* reçoit la confiance (1), mande à Fouché :

« Monseigneur,

« Je désirerais bien causer avec Votre Excellence sur les détails de la mission que le Gouvernement provisoire nous avait confiée et dont nous sommes revenus hier. Il est certain que si vous parvenez à empêcher le rétablissement sans pacte, seulement pendant quatre jours, il vous sera facile d'assurer à la Nation ses droits les plus étendus, avec la garantie des Puissances et particulièrement de la Russie.

« C'est là-dessus, Monseigneur, que je voudrais vous parler pour le bien de la France, je dis pour le bien de la France, car ce n'est pas pour le mien. Après l'expérience que je viens de faire, toute mon envie est de vivre loin de toute agitation politique et des gouvernements qui tombent et de ceux qui se relèvent et, dès que tout sera tranquille, je vous demanderai un passeport.

« Mais il me semble que je puis encore une fois être utile, par ce que j'ai à vous dire. Les Souverains ne tiennent en rien aux Bourbons. L'empereur de Russie est plus qu'indifférent ; il est contraire à leur cause ; *mais lord Wellington les veut*, et s'ils arrivent avant l'arrivée d'Alexandre, il ne pourra plus s'y opposer.

« Ne trouveriez-vous pas, s'il en est temps encore, qu'un rapport de nous six pourrait être utile. Nous ferions tomber cette opinion que les jounaux accréditent, en citant lord Wellington, que tout autre souverain que Louis XVIII mettrait en danger l'intégralité du territoire.

« Enfin, Monsieur le duc, que je vous voie un instant et disposez de moi comme de l'homme le plus dévoué à la chose publique et à vous. Mille respects. — B. Constant ».

(1) Publié par Melegari (1895), p. 157.

« Monsieur le duc,

« La dernière fois que je me suis présenté chez vous, vous avez eu la bonté de me faire dire de venir vous voir à huit heures. Mais on m'assure qu'à cette heure, vous êtes entouré d'une foule de gens d'opinions hétérogènes, et l'exagération, quoique votre habileté la combatte avec succès, est telle pourtant, que j'évite tous ceux qui ne sont pas dans la ligne de mes opinions, que je crois très soutenables, parce qu'elles reposent sur l'idée que le roi, dans la route de modération qu'il suit, est notre seul salut et notre seule espérance.

« Je crois avoir professé cette doctrine assez clairement et assez utilement dans un article qu'avait admis ce pauvre *Indépendant*, que vous avez supprimé deux jours après. (1) J'ai donc toujours hésité, Monsieur le duc, à me présenter chez vous, quelque désir que j'eusse de faire ma cour à Mme la Duchesse et je viens vous demander si vous pourriez m'accorder un moment où je puisse causer librement avec vous.

« Ma confiance est entière, et sous toutes les formes je vous regarde comme le protecteur de ce qui reste d'amis de la liberté. Mais pour cela même, je voudrais vous entretenir, non pas de mes intérêts, mais des vôtres. J'attendrai votre réponse et je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon respect.

« Paris, ce 11 août 1815. — Benjamin de Constant. »

#### UN « MEA CULPA » DU DUC D'OTRANTE

Dans le Dictionnaire des Girouettes, M. le prince de Bénévent et M. le duc d'Otrante occupent une place de choix. Ils s'y sont maintenus par des tours de force inimitables. Le plus difficile était sans doute de continuer à exercer sous le Roi le même ministère qu'ils avaient régenté sous l'Empire. Pour Fouché surtout que desservait son passé de régicide. Il ne put effacer cette tache aux yeux de Louis XVIII, ou du moins essayer de le faire, qu'en multipliant les marques de son repentir. Dans cette lettre au Roi, du 13 septembre 1815, soulignons par l'italique ce qui est de la main de Fouché lui-même.

(1) Organe officieux du ministère de la Police. Sur la collaboration de B. Constant à cette feuille, voir son *Journal intime*, op. cit., p. 158.

« Il y a une seule attaque que je ne puis repousser, commente le ministre qui sent approcher l'heure de la définitive disgrâce et espère sans doute par cette manœuvre conjurer le péril. Il avait d'abord écrit : « et contre laquelle V. M. seule peut me défendre » ; puis s'étant ravisé, il remplace ces derniers mots par une autre formule : « et contre laquelle *je veux toujours demeurer sans défense*. Pressé par les maux de plusieurs siècles, la France toute entière a fait une révolution qui l'a entraînée dans une république, et un roi vertueux y a succombé. Je ne me consolerais jamais du malheur de m'être trouvé dans cette tempête politique ; il *n'est au pouvoir de personne de retrancher de sa vie tout ce qui en fait le chagrin* ».

« Sans doute la grâce d'une abolition royale a effacé cette terrible catastrophe, mais si l'abolition comme jurisprudence d'Etat suffit au repos des citoyens, elle est insuffisante sous d'autres rapports. Celui qui n'est plus justiciable de la loi l'est encore de la délicatesse... — Le duc d'Otrante. »

Paris, 13 septembre 1815.

A la fin de cette année, la menace qui pesait sur le repos de Fouché se précise. La Chambre prépare une loi dite d'amnistie, laquelle précisément, par son article 7, excepte les régicides et les condamne à sortir de France. La loi est votée le 5 janvier 1816. Dès le 4, Louis XVIII signifie à Fouché sa révocation comme ministre en Saxe. Le duc n'en continue pas moins à résider à Dresde, qu'il quittera pour Prague au début d'août.

C'est encore de Dresde, que, le 14 juillet, jour commémoratif de la prise de la Bastille, il adresse à l'une de ses correspondantes attitrées, la princesse de Vaudémont, alors à Amsterdam, une aimable épître où il lui parle de sa lettre à Wellington et de la rédaction de ses *Mémoires* :

*A son Altesse, Mme la Princesse de Vaudémont.*

« J'ai reçu vos trois lettres. Vous êtes la meilleure princesse qui soit sur la terre et la plus excellente amie. Ma femme est très sensible à tout ce qui vous lui avez dit d'aimable et d'obligeant.

« Je suis étonné que ma lettre au duc de Wellington soit en circulation ; je n'en ai envoyé que trois copies. Il y en a eu une adressée au roi des Pays-Bas, je sais qu'il a eu la bonté de s'exprimer à mon égard avec beaucoup de bienveillance.

« M. de Falk, secrétaire d'Etat, m'assure que je peux aller en toute confiance dans les États de son souverain. Je voudrais avant de lui répondre avoir vos bons conseils. Ecrivez-moi à ce sujet. Je crains que le grand nombre de réfugiés français ne me gêne et qu'on me prête, en France, des projets. Je veux avant tout mon repos, c'est ma seule ambition. Si vous voyez M. de Falk, dites-lui combien je suis reconnaissant et que je ne tarderai pas à lui en exprimer mes sentimens.

« Je vois avec peine que les eaux ne vous ont donné que de l'ennui et n'ont fait aucun bien à Mlle Robertine.

« J'espère que je pourrai conduire ma femme dans un climat moins froid que celui-ci ; elle aimerait beaucoup la Belgique. Le prince de Hardenberg est très bon pour nous, il nous donnera toutes les facilités qui dépendront de lui dans toute l'étendue de la Prusse.

« Je travaille toujours à mes Mémoires. Ils formeront trois volumes. Un libraire de Londres m'en a déjà offert cent mille francs et un diamant pour ma femme. Ne craignez point que je me sois écarté des principes de modération que vous avez vus dans ma lettre au duc de Wellington.

« C'est avec des principes que je combats les injures et avec la raison que je veux ramener le délire. C'est surtout par des faits et des actes positifs que je réfute toutes les choses vagues et mensongères qu'on a répandues sur mon compte. Vous serez contente, ce ne sera pas ma faute si mes ennemis restent couverts du mépris qu'ils ont mérité.

« Adieu, je vous écrirai plus au long à Bruxelles. Croyez à mon éternel attachement. Ecrivez-moi avant de quitter Amsterdam et Bruxelles. Dites-moi franchement votre opinion sur mon séjour dans ce pays.

« Je dois vous dire que je suis bien en Allemagne sous le rapport de la considération. Ces bons Allemands ont fait ma *biographie*, dans laquelle ils me vengent des injures qui sont portées en France contre moi. C'est une brochure de deux cents pages. Je vous l'enverrai par une occasion.

« Je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentimens.

« LE DUC D'OTRANTE ».